

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 6 octobre 1955

Présidence de M. J. SECRET, vice-président

Présents : M^{mes} Berton, Corneille, Crépey, Dupuy, Gardeau, Guille, Ponceau, la C^{tesse} de Saint-Périer et Villepontoux; MM. Ardillier, Bardy, Becquart, Bélanger, Borias, Boucher, Corneille, Crépey, Dandurand, Delfau, Du Sorbier, Granger, Lafosse, Lavergne, le D^r Malville, Monnet, le professeur Pittard, Ponceau, Ronzel, Secondat, Secret, Tourraton et Villepontoux.

Se font excuser : M. le D^r Lafon, Président, et M. Rouillé.

Nécrologie. — M. BERGOUIGNOU, M. BEYLARD, M. René COURVAT-DESVERGNES, M^{me} DEFFARGES, M. l'abbé GIRY, M^{me} DE SAINT-OURS.

L'assemblée s'unit aux sentiments de condoléances exprimés par M. le Président.

Félicitations. — M. Robert CLERGERIE, nommé percepteur-receveur à Saint-Cloud (S.-et-O.); M. A. QUINQUETTE, intronisé vigneron d'honneur de la Jurade de Saint-Emilion; M. MORQUIN, promu commandeur de l'Ordre du Nicham; M. J. SARBEN, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Remerciements. — M^{lle} M. MARTY, M. B. LESFARGUES et M. Michel ROUILLÉ.

Entrées d'ouvrages et de documents. — *Association amicale des anciens élèves du Lycée de Périgueux*, 1955; (Périgueux, impr. Joucla); in-8, 60 p.; — don de M. Albert GRANGER;

Eglise de Ladouze, 11 p. 27×21 ronéotyp.; — hommage de M. l'abbé H. NARDOUX, curé de Ladouze.

M. le Président remercie les donateurs.

Revue bibliographiques. — M. le Président signale « La légende de Sainte Valérie et les émaux champlevés de Limoges », extr. du *Bull. de la Soc. archéol. et historique du Limousin* 1955; savante étude de M^{me} M.-M. GAUTHIER sur l'iconographie de la Sainte, qui se trouve représentée en Périgord par une statue en pierre à Saint-Martial-Laborie, commune de

Cherveix-Cubas — et non Saint-Martial-d'Artenset — et par une statuette de bois du rétable de Nantheuil. *Ol Contou* du 1^{er} octobre 1955 publie un premier article de M. Monginet sur « les Ponts de Limeuil »; dans *Périgord mouu país*, d'octobre 1955, M. Léo Magne recommande à la fois l'album *Périgord* (Collection des Guides bleus Hachette), dû à la collaboration, pour les photographies de M. O'Heguerty, pour le texte, de MM. André Maurois et Jean Secret; *Sarlat et le Périgord méridional* (1453-1547), de M. J. Maubourguet; et les précieux *Carnets de Joubert*, réédités chez Gallinard, en deux volumes, par les soins de MM. Maurice Andrieux et Raymond Dumay.

La bibliothèque de l'Université de Lund (Suède) a fait l'envoi à la Société du dernier volume du Musée historique (Mémoires) publié par cette Université.

Elle exprime le désir d'échanger cette publication avec notre *Bulletin*; ce qui est accepté.

Correspondance. — M. Maufras, trésorier de la Société archéologique et historique de la Charente signale le déplorable abandon de la croix de pierre de Pontours, en bordure de la route qui suit la Dordogne; il serait urgent de la débarrasser du lierre qui menace de la ruiner complètement.

M. P. DE GOURSAC apporte à la question des « gisants » de l'église de Javerlhac (voir *Bull* de la Société d'avril-juin, p. 75) d'utiles éléments de discussion. Comme M. Jean Secret, il pense que l'inscription récente qui présente le tombeau comme celui des d'Aguesseau ne cadre pas avec l'époque de la sculpture. Les d'Aguesseau n'apparaissent dans la seigneurie de Javerlhac que tardivement, y ayant succédé aux Tixier qui la tenaient eux-mêmes d'une des filles de Dauphin Pastourcau, décédé vers 1.500. Sans doute, ce personnage a-t-il été inhumé à Nontron, mais ses ascendants reposent dans l'église de Javerlhac et leur blason : un mouton passant, s'y retrouvait sur l'une des portes.

Suivant une tradition conservée dans la famille de Goursac, alliée à celle de Pastourcau, les deux « gisants » mari et femme, seraient des ancêtres de Dauphin Pastourcau. Le tombeau se trouve un peu en avant de la pierre sculptée, sous une dalle, à l'entrée du bas-côté sud de l'église.

Communications. — M. Claude BARRIÈRE a adressé au Secrétaire général une note sur le « Camp de César », dit de la Bessède (commune de Saint-Pardoux-et-Vielvic) ; les deux polissoirs du Bigeunet et le dolmen de Bonarme.

M. Secondat observe qu'il a vu chez M. de Commarque, à la Bourlie, une monnaie romaine trouvée dans l'enceinte de la Bessède.

Une autre observation, présentée par M^{me}. de SAINT-PERRIER vise la présence, à proximité des enceintes préhistoriques, de cabanes de pierres sèches.

Aucun détail de ce genre n'est consigné dans le travail précité.

M. Joseph SAINT-MARTIN conserve dans sa bibliothèque le registre sur lequel, du 28 février 1817 au 27 juin 1820, le procureur du roi, Bonhore de La Mothe, a transcrit sa correspondance avec le Garde des Sceaux, le Procureur général, le Préfet et autres représentants de l'autorité. Ces lettres empruntent à la conjoncture politique un intérêt majeur; les extraits faits par notre distingué collègue de ce document de première main compléteront les informations assez minces dont l'historien dispose jusqu'à présent sur le règne de Louis XVIII dans la Dordogne; qu'il soit remercié d'avoir pris cette peine, malgré ses multiples occupations.

M. Jean SECRET fait circuler la reproduction photographique d'un tableau de Gabriel Bouquier représentant les cinq enfants du marquis de Royère. Cette toile, de 1 m. x 2 m. environ, a été peinte vers 1780; G. Lafon l'a décrite dans son étude sur le peintre Terrassonnais (Bordeaux, Feret, 1905, p. 39); elle se trouve aujourd'hui, avec d'autres portraits du même peintre, au château d'Estieu, chez M^{me} Romain des Fossés.

Il montre un portrait de l'écrivain sarladais La Calprenède et quelques-unes des photos qui illustreront un volume sur les châteaux du Périgord, à paraître aux Editions Delmas.

Notre vice-président communique un acte notarié de 1583, découvert et transcrit par son collègue et ami M. Paul Roudier et qui complète la biographie de La Boétie; l'achat de sa charge de conseiller au Parlement de Bordeaux l'avait obligé à emprunter; il se libéra de ses dettes en aliénant des biens de famille dans la région de Saint-Cyprien. Ce document sera publié dans le *Bulletin*.

Au lieu dit « Le Château », à Lacassagne, M. Secret a étudié récemment un ensemble fort intéressant et jusque-là inconnu. La bâtisse est dite « le Temple » et a pu être une grange dimière des Templiers.

Il s'agit d'une vaste salle rectangulaire, d'environ 10 x 16 m., divisée en trois travées voûtées d'ogives. Le profil des ogives et des doubleaux est un simple rectangle aux angles abattus. Les retombées se font, pour les doubleaux, sur des piédroits de même profil; pour les ogives, par des sortes de pénétrations dans les maçonneries. Les ogives ne font pas queue dans les voûtes qui sont constituées par un blocage de dalles calcaires

à bain de mortier. Les clés de voûtes cruciformes sont frustes. Une cheminée est installée dans un angle. La salle est orientée vers le N.-E.; elle est éclairée par deux portes sous des arcs brisés, l'une au sud, l'autre à l'ouest. Cet ensemble paraît être du début du XIII^e siècle.

Au XV^e siècle, on a contrebuté les poussées des ogives au sud par des contreforts massifs, en même temps qu'on bâtit un étage percé de baies à meneaux et qu'on accola, à l'ouest un appendice comprenant, au rez-de-chaussée, un passage sous une voûte en berceau plein cintre, encadré d'un côté d'une sorte de chambre de défense voûtée d'un berceau, et de l'autre d'une vis accédant à l'étage.

Ce bâtiment est à une centaine de mètres au sud du tertre portant le château, rebâti au XVII^e siècle sur des substructures très anciennes (XII^e) et une enceinte médiévale. Deux maisons anciennes, l'une du XV^e, l'autre du XIV^e, jouxtent le château, ainsi qu'un pigeonnier du XVII^e siècle, de plan circulaire.

M. Guy Lafosse aimerait entrer en rapports avec ceux de nos collègues qui s'occupent de linguistique périgourdine.

M. SECONDAT a établi la statistique industrielle de la vallée de la Crempse et de ses nombreux affluents, qui ont longtemps actionné des moulins et des forges ; parmi celles-ci, on en compte trois d'une indéniable importance : Pont-Saint-Mamét, la Rigaudie et Lavaure (sur Bourgnac) ; notre érudit collègue en fait l'historique détaillé jusque vers 1830. Le minerai venait de Douville surtout et le combustible des bois de la Double.

Guy Lafosse signale, à Issac, le château de Maupas ; son propriétaire, M. Demaison, à Mussidan, se fera un plaisir d'en faciliter la visite.

M. le professeur PITTARD, actuellement en villégiature à Brantôme, où il poursuit des fouilles préhistoriques avec M^{me} de Saint-Périer, exprime sa joie d'assister à cette réunion ; il se fait l'interprète des regrets qu'a éprouvés M^{lle} Duparc de ne pouvoir s'y trouver elle-même.

L'éminent anthropologue note que la Suisse célèbre en ce moment le centenaire de la découverte des habitations lacustres. A cette occasion, il pense utile de refuser certaines théories géographiques émises en Allemagne et en Suisse sur l'origine de ce genre de peuplement. La ville de Genève offre un exemple absolument probant de cité néolithique bâtie dans un lac, sur des pilotis dont les fouilles ont permis de retrouver les emplacements ; de même les dragages ont ramené des céramiques parfaitement conservées dans l'épais fumier lacustre ; les études limnologiques de Forrel confirment ces observations.

M. Jean Secret croit qu'on peut invoquer aussi l'exemple du lac du Bourget, où s'élevaient des habitations sur pilotis dont le Musée de Chambéry a recueilli le mobilier.

M. DELFAUT présente un grand biface (long. 0 m. 20) provenant de la station de la Micoque (fouilles Hauser); il appartient à la collection Cruveiller et a son moulage au Musée des Eyzies; il a la particularité d'être taillé sur éclat.

Admissions. — M^{lle} DUCRO, directrice de cours complémentaire, Sarlat (Dordogne); présentée par MM. Georges Labarthe et André Delmas;

Le D^r GAUSSEN, Neuvic-sur-l'Isle (Dordogne); présenté par M. le D^r Lafon et M. René Donzeau;

M. Marcel FAVARD, ingénieur-chef de laboratoire au Centre scientifique et technique du Bâtiment, Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne); présenté par M^{lle} Marquoyssat et M. Jean Secret.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r Ch. LAFON.

Séance du jeudi 3 novembre 1955

Présidence de M. le D^r LAFON, Président

Présents : M^{mes} Berton, Dupuy, Fellonneau, Marty, Marchivie, Médus, Plazanet, Ponceau, Villepontoux; M^{lle} Marquoyssat; MM. Ardillier, Borias, Boyer, Corneille, Dandurand, Delastelle, Donzeau, Granger, Lavergne, Marty, Morquin, Pivaudran, Plazanet, Rouzel, Rouillé, Secondat, Secret et Tourraton.

Se fait excuser : M. Becquart.

Nécrologie. — M. BIBIÉ, M. BOURGÈS, M. PASQUET.

L'assemblée s'unit aux sentiments de condoléances exprimés par M. le Président.

Félicitations. — M. Jean de MONTFERRAND, promu capitaine; — M. Louis DESGRAVES, lauréat du Prix Lauzun-Bonnat décerné par la Société académique d'Agen en 1955.

Entrées d'ouvrages et de documents. — LAFAYE (Louis). *Documents pour servir à l'histoire de la Libération*, 1^{re} et 2^e parties, 1952-1955, accompagnées d'une revue de presse concernant cet ouvrage; — 2 brochures in-4 et in-8, offertes par l'auteur;

ANDRIEUX (Maurice). *Henri IV*. (Les grandes études historiques.) Paris, A. Fayard, 1955; in-8, 510 p.; — don de l'auteur;

Dépliant *Dordogne-Périgord*. édité par l'Union touristique du Périgord; Périgueux, impr. Fontas, 1955; — don de M. le D^r Ch. LAFON;

A la mémoire de Louis-Arthur Faure-Muret, chanoine titulaire à la cathédrale Saint-Front, décédé le 27 novembre 1954; Périgueux, impr. Joucla, 1955; 12 p. in-8 et portrait; — don de M. LAVERGNE;

Hôpital Sainte-Marthe [à Périgueux]. Plan, élévation et photos établis et recueillis par MM. G. Ponceau et J. Secret; — don des auteurs;

Chaire de la chapelle du château de Montréal (cliché René-Jacques) et vues de Périgueux : vue générale, tour de Vésone, porte de la rue Eguillerie (clichés Barbreau, XIX^e s.); — 4 photos offertes par M. Jean SECRET;

Travée de fenêtres du château de Montréal et travées de nêtres de la maison Lapeyre, place du Coderc, à Périgueux; — 2 photos offertes par l'auteur, M. BORIAS;

Ordonnance des Commissaires généraux députés pour le réglemeut des tailles en Guyenne, maintenant le privilège d'exemption des tailles et autres impositions dont jouit Geôcen de Pressac de Lioncel, baron de Lisle et de la Chèze; sur le vu de ses lettres de noblesse, à Périgueux le 12 mai 1635; — photo 276 x 365 d'un document en possession de M^{lle} PELLISSIER; — offerte par elle.

M. le Président exprime aux divers donateurs les remerciements de la Société.

Revue bibliographique. — M. le Président a noté, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. LXXXVI (1955), des notes bibliographiques, méthodiquement classées, sur l'histoire et l'archéologie de cette province (année 1954); — dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, juillet-septembre 1955, l'étude de M. Mianas, « L'homme et la terre dans la Bouriane », zone frontalière du Sarladais.

Sont également signalés, dans *Les Monuments historiques de la France*, juillet-septembre 1955, l'article de M. Froidevaux sur « L'Aménagement des grottes de Lascaux », et une chronique sur le réaménagement du Musée des Eyzies; — et dans *Norôis*, n° 3, 1955, l'étude de M. P. FÉNELON sur les structures agraires du Périgord, avec croquis et photos aériennes de terroirs sur Lanouaille (La Durantie), Orliac et Coulaures.

La Société décide de souscrire à la réédition annoncée de *l'Histoire du Périgord* de M. J.-J. ESCANDE.

Communications. — M. le Secrétaire général fait l'éloge du

nouveau volume consacré par M. Maurice Andrieux à *Henri IV*; cette biographie a tenu compte des travaux les plus récents sur le premier roi Bourbon, elle rend bien l'imprévu et le mouvement de sa vie héroïque et gaillarde.

Analysant le document de 1635 dont M^{me} Pellissier a offert la photographie à la Société, M. Lavergne signale l'existence aux Archives de la Dordogne, d'un fonds de la famille de Presac de Lioncel.

M. le D^r Lafon s'est rendu acquéreur d'un opuscule peu commun : *Avis et moyens pour empêcher le désordre des duels* (Paris, Langlois, 1615; in-8); l'auteur est Louis de Chabans, sieur du Maine, Périgourdin (Cf. *Bibliographie générale du Périgord*, I, p. 117).

M. le Président fait de l'excursion archéologique du 18 septembre le compte-rendu retardé par son absence à la séance précédente.

Un court arrêt à Sourzac permit à M. Lavergne de présenter l'église parfaitement étudiée par M. Jean Secret. La visite du château de Montréal, après un bref historique de notre Secrétaire général fut dirigée par le M^e de Montferrand, M. Jean Secret montra la chapelle. Ce fut lui également qui fut notre guide averti à la charmante église de Saint-Martin-l'Astier, si bien cachée dans la plaine de l'Isle que le car faillit bien ne pas la joindre. Le château de Mauriac fut la dernière étape; M. Lavergne rappela quelques-uns de ses souvenirs devant la façade intérieure qui a perdu sa tour d'escalier centrale.

En terminant, M. le D^r Lafon exprime au Marquis et à la Marquise DE MONTFERRAND, et à leur aimable famille les remerciements de tous les participants pour la cordialité avec laquelle ils ont été accueillis et reçus dans cette demeure si riche en beaux souvenirs.

D'une promenade qu'il a faite cet été en compagnie de MM. Lavergne et Secondat, M. Jean SECRET a tiré d'utiles enseignements. Par exemple, il a pu localiser sur la rive droit du Caudéau, non loin du château de Lavernelle, l'ancienne église paroissiale de Saint-Florent qui figure sur les cartes de Cassini et de Belleyne, mais dont il ne reste rien, le clocher ayant été vendu en 1822 pour en utiliser les pierres.

A Clermont-de-Beauregard, notre vice-président s'est intéressé à l'église et à la « Tour de la Vierge » adjacente. La comparaison de ces édifices avec des croquis pris en 1846 par Léo Drouyn (Aux Archives de la Société) lui a permis de rédiger à leur sujet une note qui paraîtra dans le *Bulletin*.

M. Jean Secret dit en terminant que M. P. Roudié lui a

signalé, dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XXV (1887), pp. 112-113, l'existence en 1558 d'un maître tapissier à La Rochechalais; il s'appelait Pierre Trigan.

M. GRILLON dit un mot des piscines liturgiques. Un rite de la messe antique voulait que le prêtre, ou son assistant (en cas de messe chantée), nettoiyât le calice avant l'office. De même, à la fin de la cérémonie, ce vase sacré devait être de nouveau lavé. On utilisait pour cette opération une *fenestella* pratiquée dans le mur de l'abside ou des absidioles (généralement du côté de l'Épître). Cette *fenestella* renfermait une, ou, plus souvent, deux cuvettes, avec orifice d'évacuation pour les ablutions susdites. La coutume de verser à la piscine la dernière ablu-tion fut, à la Renaissance, remplacée par celle de l'absorption par l'officiant; seuls les Cisterciens continuèrent encore quelque temps (jusque vers 1618) à se servir d'une piscine double auprès de laquelle on suspendait les linges nécessaires.

Notre collègue a retrouvé des piscines géminées dans les abbayes cisterciennes du Dalon et de Boschaud; il se peut qu'à Cadouin, cet accessoire liturgique soit masqué sous les lambris du chœur.

M. Jean Secret observe qu'il a dénombré une vingtaine de ces piscines dans des églises de la Dordogne, mais non cister-ciennes.

M. GRILLON prépare un travail sur le Saint-Suaire de Cadouin durant le temps où il fut conservé à Toulouse.

M. SECONDAT présente à l'assemblée la matrice en cuivre d'un fort joli sceau du XIII^e siècle, appartenant à M. l'instituteur d'Eyvirat. Elle est de forme ronde, et de type armorial. L'écu triangulaire à trois tours, chargé en chef d'un lambel, et enca-dré de palmettes s'inscrit dans un cercle, au centre; la légende qui l'entoure se lit sans difficulté : SIG (igillum) GVIOT. DEVPIT (on remarquera le tracé de l'e oncial.)

M. le Président marque tout l'intérêt du recueil sur l'hôpital Sainte-Marthe, établi en collaboration par nos diligents collè-gues G. PONCEAU et J. SECRET.

M. Grillon entend constituer un dossier analogue sur l'hôpi-tal-hospice de la rue Wilson, appelé lui aussi, à disparaître sous peu.

M. le D^r Lafon note la démolition déjà ancienne du bâtiment dit du Chapeau Rouge, qui fut le premier noyau de cet éta-blisserment.

Des photographies prises par M. BORIAL permettent d'établir une concordance à peu près parfaite dans l'élévation et l'orne-mentation des fenêtres Renaissance qui se trouvent respecti-

vement au château de Montréal et à la maison Lapeyre, place du Coderc, à Périgueux; mais dans cette dernière le remaniement des combles a enlevé la lucarne surmontant la double travée de fenêtres supprimant ainsi le caractère ornemental qu'elle garde à Montréal au-dessus de la travée simple.

M. DELFAUD présente une pierre à fusil moderne, dont le silex a été retouché exactement selon la technique préhistorique.

Admissions. — M. Jean FLEURY, architecte D.P.L.G., licencié en droit, Gibardel, Lavilledieu, par Terrasson; présenté par MM André Delmas et Georges Labarthe;

M^{lle} MENTION, place de la Mairie, Périgueux; présentée par M^{lles} Dupuy et Charreyre.

Le Secrétaire Général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

Séance du jeudi 1^{er} décembre 1955

Présidence de M. le D^r LAFON, Président

Présents : M^{mes} Berton, Busselet, Corneille, Marchivie, Montagne, Pivaudran, Plazanet, Ponceau et Villepontoux ; MM. Ardillier, Bardy, Becquart, Bélanger, Berthelot, Borias, Boucher, Corneille, Granger, Lafosse, Lavergne, Pivaudran, Plazanet, Ronzel, Secondat, Secret, Tourraton et Villepontoux.

Se fait excuser : M. Bounichou.

Nécrologie. — M. BILLÈS. — M. Henri MILLET.

L'assemblée s'unit aux sentiments de condoléances exprimées par M. le Président.

Félicitations. — M. Jean-Dominique LASSAIGNE, diplômé d'études supérieures de Droit romain et d'Histoire du Droit à la Faculté de Droit de Paris; — M. le chanoine BOUVSSONIE, réélu président de la Société archéologique de Brive.

Entrées d'ouvrages et de documents. — 2^e et 3^e Salon international d'Art photographique 1954 et 1955 (Ciné-Photo Club Périgourdin); 2 broch. in-8, ill., Périgueux, impr. Périgourdine et impr. Fontas; — dons de M. BORIAS;

Notre Bulletin, publ. par les usines Marbot et C^e à Neuvic-sur-l'Isle, des 11 février, 12 août, 21 octobre, contenant la suite des monographies d'églises du canton de Neuvic (Vallereuil), des environs de Neuvic (Beaupouyet), et du canton de Mussidan (St-Laurent-des-Hommes, Notre-Dame du Roc, à Mussi-

dan), avec plans et photos, par M. Jean SECRET; hommage de l'auteur.

LAVERGNE (Géraud), *La persécution et la spoliation des Léprieux à Périgueux en 1321*. (Extr. du *Recueil de travaux offert à M. Clovis Brunel*. 1954.) Paris, 1955; in-8, 7 p.; — hommage de l'auteur.

Cartes-postales (Agonac, Bourdeilles, Domme, Hautefort, Naillac, Sarlat, statues de N.-D. des Vertus et de N.-D. de la Recluse, à Brantôme); id. des châteaux du Périgord, coloriées au pochoir (9^e série de la « Collection de la Solution Pautau-berge », avec notices, non signées par M. Géraud Lavergne); images publicitaires et timbres touristiques de « La Belle France », offrant des vues pittoresques de la Dordogne ou d'autres départements; — 42 pièces offertes par M. le D^r LAFON;

Ponts construits sur la Dordogne, la Vézère et l'Isle, de 1877 à 1894; — 14 photographies grand format collées sur carton; — don de M. Albert GRANGER

M. le Président exprime à tous les donateurs les remerciements de la Société.

Revue bibliographique. — L'étude de M^{lle} Laloy, « Prénoms bibliques », dans le *Bulletin de l'Auvergne*, 1^{er} trimestre 1954, montre l'intérêt d'une telle statistique dans la Dordogne, ces prénoms étant donnés en général par des Protestants; le fascicule du 4^e trimestre mentionne la présence à Clermont-Ferrand de prisonniers espagnols entre 1643 et 1691; Périgueux en reçut aussi à la même époque. *Lou Bournat*, de septembre 1955 contient la nécrologie d'Amédée de Lacrousille, accompagnée de son portrait, par Gil. *Le Périgourdin de Bordeaux*, de novembre 1955, publie les pièces de la polémique de presse suscitée par l'album *Périgord* récemment paru dans la collection des Guides Bleus.

Le médaillon, œuvre de Gilbert Privat, ornant la stèle érigée à Montignac en mémoire de Joseph Joubert, est reproduit dans *Moun pûis*, novembre 1955.

Un article de J. Piatier, dans *le Monde* du 23 novembre 1955, rend compte d'une thèse de doctorat ès lettres, récemment soutenue en Sorbonne par M^{me} Goré, sur « l'Itinéraire de Fénelon : Humanisme et spiritualité ». Le titre de l'article : Retour à Fénelon « Archevêque bouddhiste » précise assez bien la position de la candidate qui a consacré sa thèse complémentaire à l'étude de « l'Indifférence fénelonienne ».

Ces ouvrages n'existent encore qu'en exemplaires dactylographiés.

De son côté, M. SECRET signale, dans la *Revue du XVII^e siècle*

(octobre 1955), une excellente étude de Jean Orcibal : « Une controverse sur l'Eglise, d'après une correspondance inédite entre Fénelon et Pierre Poiret ». L'article fait état des dernières recherches sur le chevalier Ramsay, présenté comme un « aventurier religieux » en 1926 par Albert Chérel, et comme un esprit, peut être aventureux, mais non un aventurier, par G.-D. Henderson : *Chevalier Ramsay*, Londres, 1952.

Dans le même numéro de cette revue, l'activité de prédicateur de M^{sr} Le Boux, évêque de Périgueux, est notée dans un article sur *L'Eloquence sacrée au XVIII^e siècle*, par Jacques Truchet (p. 323).

Communications. — M. Jean SECRET présente la photographie d'une statue en pierre, du XVI^e siècle, monochrome, haute de 1 m. 20, conservée à l'église de Beynac, dans une niche de la chapelle latérale, côté Epître.

La sainte — il s'agit de Catherine d'Alexandrie, que la dévotion populaire honorait fréquemment dans nos églises de France — est représentée avec les attributs de son martyre : la roue et l'épée. Debout, elle est vêtue d'une robe longue à crevés et à plis, sur laquelle est jeté un manteau à larges plis dont le pan droit est ramené à la ceinture, laquelle est formée d'une sorte de chaînette. Les mains, un peu hors d'échelle, sont joliment traitées : la droite porte l'épée, la gauche un livre. Le visage s'encadre de cheveux drus ; la tête est couronnée.

L'œuvre est d'un art populaire, un peu maladroit : le corps est trapu, le visage dissymétrique, peu expressif, avec des yeux globuleux, un menton en galoche, un nez épaté. Mais l'œuvre est intéressante par la simplicité robuste du parti. D'après un article de M. Ducasse (*Revue Historique de Bordeaux*; oct.-déc. 1953) le culte de sainte Catherine se localisait surtout le long des rivières, car elle protégeait les voyageurs. Il est possible qu'à Beynac, sainte Catherine ait été vénérée comme protectrice des gabarriers de la Dordogne.

M. le Secrétaire général analyse l'étude que M. GRILLON a rédigée sur Pierre Mary, abbé de Cadouin de 1666 à 1696, et l'un des dignitaires de son Ordre.

Il fait l'éloge du plan d'ensemble et des détails de construction, notamment des cheminées, relevés par M. PONCEAU à l'hôpital de Charroux; jamais cet édifice curieux n'avait été anatomisé avec cette précision.

M. GRANGER, au sujet des photos de ponts qu'il a offertes, remarque qu'elles ont été prises soit au cours des travaux, soit à leur achèvement. Sur certaines d'entre elles se retrou-

vent des monuments riverains qui ont disparu sous leur forme ancienne, par exemple l'église de Lalinde.

Outre les données techniques figurent les prix de revient de chacun de ces ouvrages d'art, le plus élevé, 299.000 francs, est celui de Saint-Julien-de-Lampon, le moins élevé celui de Condat-sur-Vézère, 37.000 francs. On ne comptait pas encore par centaines de millions.

Admissions. — M^{lle} GARDARIN, Souillac (Lot); présentée par MM. Corneille et Granger;

M. Hervé CHILLAUD, étudiant à Périgueux, rue des Jacobins; présenté par MM. Bardy et Corneille.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

CHANCELADE - Abri de Raymondén

Fouilles de l'Abbé Jean BOUYSSONIE

Texte et dessins du Docteur André CHEYNIER

PREMIERES RECHERCHES

L'abri de Raymondén dit « Chez Pigeassou », près des Grèzes, commune de Chancelade (Dordogne), est situé sur le bord de la route nationale 139, de Périgueux à Brantôme dans le vallon de la Beauronne, affluent de l'Isle.

Il fut découvert en 1876 par Michel Hardy qui le fouilla en 1887-88 avec Féaux et de Larclause aidés du carrier Breton. C'est en octobre 1888 que fut exhumé le fameux « squelette de Chancelade », étudié par Testut.

Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à la description parfaite de notre ancien président Michel Hardy¹ accompagnée de figures remarquables. Mais ces fouilles n'ont intéressé que les dépôts de l'abri, dont le pied est situé à moins de 2 m. au-dessus du niveau du ruisseau. En avant et en contrebas existaient d'autres dépôts plongeant dans la nappe d'eau du vallon, retenue par un ancien barrage du Moyen-Age qui en avait fait un étang lequel s'est peu à peu comblé par la for-

(1) La Station Quaternaire de Raymondén à Chancelade (Dordogne) et la Sépulture d'un Chasseur de Rennes, par Michel Hardy, *Bull. S.H.A. Périgord*, XVIII (1891), pp. 65-89, 121-135 et 195-212. Tirage à part chez Ernest Leroux, Paris, la même année.

mation de tourbe. C'est ce gisement plus ancien que M. Didon avait entrepris de fouiller en 1927 lorsque la mort le surprit. M. Vaufrey demanda à l'abbé Bouyssonie de continuer les recherches.

Les objets de la collection Didon furent partagés. M. l'abbé Breuil fit acquérir pour le Musée de l'Homme ceux qu'il jugea dignes d'y être exposés². M. Field et d'autres savants américains en emportèrent un certain nombre chez eux. Ils sont notés sur un cahier de Didon. Le reste, non négligeable, a été remis par M^{me} V^{ve} Didon à M. l'abbé J. Bouyssonie.

LES DERNIERES FOUILLES ET LEURS RESULTATS

1° *Du 6 août au 1^{er} septembre 1928.* — Après l'enlèvement d'un dépôt récent d'éboulis, épais de 2 m. par endroits, il fallut faire sauter à la mine des blocs volumineux, ancien plafond d'abri effondré sur les dépôts archéologiques qu'ils ont enfoués par leur chute. Alors fut ouverte une tranchée parallèle à la route N. 139, séparée de celle-ci par un talus d'éboulis assez important. La fouille est limitée de l'autre côté par la paroi rocheuse de la grotte. Cela forme un carré de 2 à 4 m. de côté. Une coupe verticale est pratiquée, continuant la fouille de Didon.

Les travaux sont difficiles dans une terre argileuse, humide et compacte. Bientôt se montrent des foyers importants très nets, noirâtres, ayant une épaisseur totale variant de 0 m. 75 à 1 m. descendant en faible pente vers la route; ces foyers chevauchent plus ou moins les uns sur les autres. Trois banquettes correspondant sensiblement à trois niveaux, furent enlevées successivement et les objets naturellement recueillis séparément. Le niveau inférieur baigne dans l'eau de la nappe aquifère du thalweg. Nous avons plongé notre fouille jusqu'à 30 à 40 cm. dans l'eau, portion du gisement pauvre d'ailleurs et occupée à la base par une sorte de dallage de galets. L'outillage de silex noir était abondant. Les belles pièces sont en silex ou jaspe de couleurs claires, certainement importés puisqu'il n'y a pas de déchets de cette sorte.

Outre les burins becs de flûte, très nombreux, des grattoirs et quelques perçoirs, on rencontre en assez grande quantité des lamelles ou canifs à bord abattu suivant la technique abrasive. Il ne semble pas y avoir de différence notable d'un niveau à l'autre.

L'industrie de l'os est plutôt maigre, sans rien de saillant.

(2) Un inventaire en a été dressé par les soins de M. Kelley.

La faune est représentée par des os brisés, débris de cuisine, où l'on reconnaît, par ordre d'abondance, le renne, le cheval, le bœuf et l'antilope saïga. Une portion de gravure en demi-relief, est repérée sur une paroi (ventre d'animal). Les débris de silex sont rejetés sur place. Les éclats et lames ainsi que les outils sont conservés.

Une photo est prise.

2° *En 1929.* — Reprise des fouilles après un été très sec, les 11, 12, 13 et 14 septembre 1929. Le sondage est fait en profondeur à 0 m. 50-0 m. 60 plus bas que l'année précédente, soit 1 m. 50 au-dessous du niveau de la route. La terre jusque là très noire devient brusquement jaune clair, collante, visqueuse, plus sableuse vers la paroi rocheuse près d'une source. Dans cette terre on trouve des débris de calcaire, des galets de quartz plus ou moins cassés et calcinés, des os grisâtres et des silex de patine variable. On y trouve des burins comme dans les niveaux supérieurs, pas de canifs, mais des éclats à bords abattus abrupts. Un peu de bois de renne travaillé. C'est un véritable niveau incliné vers la vallée et à 0 m. 80 sous l'eau. Le sondage va jusqu'à 1 m. sous l'ancien niveau de l'eau. On trouve l'eau au fond. Nombreuses dents de cheval.

NIVEAU 1 : PROTO-MAGDALENIEN I A RACLETTES

Cette couche, la plus basse atteinte par les fouilles, descend à 1 m. au-dessous de la surface de la nappe d'eau qui a limité l'exploration vers le bas. Elle est typique du proto-Magdalénien à Raclettes. Cet instrument y est représenté par 24 objets définis.

Raclettes. — Eclats plus ou moins gauchis résultant du débitage en tranches de saucisson, de nucléi allongés retouchés sur les bords de façon abrupte et plus ou moins polygonaux, tels que l'un de nous les a décrits³ (Fig. 1).

Burins (130). — Mais les raclettes ne sont pas accompagnées des burins à coches sur éclats dont on ne compte que trois exemplaires cependant typiques (Fig. 4, n° 7).

Les burins sont l'outil principal. Ils forment près de la moitié de l'outillage de ce niveau et le type classique sur l'axe de la lame ou burin frontal (ex. bec de flûte) est nettement dominant (80 % des burins), surtout à deux pans (Fig. 4).

(3) D^r A. Cheyrier. Un outil magdalénien nouveau en silex, la raclette. *Bull. S.P.F.* 1930, n° 10, pp. 483-88.

Les burins d'angle sont rares, cinq seulement à troncature transversale retouchée.

On compte aussi trois burins gouges, tous des burins d'axe à un pan, dégagés, du côté opposé au pan, par une retouche très oblique, presque parallèle au bord qu'elle termine. Rappelons que ces burins ont leur dièdre concave par retouches sur la face d'éclatement du burin⁴ et qu'ils ne sont jamais très nombreux. Leur usage nous paraît avoir été limité à la deuxième action de perforer les dents⁵, opération qui comporte en certains cas trois actions successives. Les burins sont ordinairement ici sur des lames courtes robustes et en silex noir de la craie. Cependant les plus belles pièces sont en matières plus claires. Rares sont les burins à retouches périphériques. Les burins-grattoirs sont peu nombreux (10). Les lamelles de coup de burin sont au nombre d'une centaine, la plupart sans retouches.

Grattoirs (65). — Moitié moins nombreux que les burins (23 %). Ils sont sur bout de lames courtes, silex noir, sans caractère particulier (Fig. 5). Notons cependant 2 grattoirs ronds, dont un fort élégant (Fig. 5, n° 1).

Perçoirs (11). — Ces petits outils, la plupart sur éclats et parfois multiples, sont très caractéristiques de ce niveau à raclettes (Fig. 2). 2 *perçoirs* sur lames et 7 *pointes*.

Autres outils. — Notons quelques éclats à *encoches*, un beau *retouchoir* sur bout de lame en jaspe marron (Fig. 3, n° 5), un *couteau* à bord droit abattu épais (Fig. 3, n° 1). Un outil *écaillé* aux deux bouts — quelques *lames tronquées* retouchées sur la troncature (Fig. 3, n° 4), une douzaine de belles pièces variées et 16 lames à retouche périphérique.

Cela fait au total 271 outils auxquels il faut ajouter une douzaine de nucléi, la plupart globuleux (rares parce qu'épuisés par la confection des raclettes), 68 éclats, 58 lames, 27 lamelles, 4 lames à crête.

Notons l'absence totale de lamelles à bord abattu. La rareté des burins à coches sur éclats nous fait classer cette industrie dans le proto-Magdalénien Ic de notre séquence.

Outillage en os. — *Art* : néant.

Le niveau suivant est séparé par un espace stérile d'un demi étage.

Faune : Renne et cheval (celui-ci dominant).

(4) *Bull. S.P.F.* 1939, n° 9. P. 385 et Pl. XI, n° 1, 2, 3.

(5) *Op. Cit.*, pl. IX, n° 8 et pp. 390-392.

NIVEAU 2 : PROTO-MAGDALENIEN IIb

Notons d'abord que les *nucléi* sont ici très nombreux (80) en majorité du type classique prismatique ou pyramidal (58). Leurs dimensions sont modestes, ce qui explique le grand nombre de lamelles 144, plus 81 lamelles à bord abattu, soit 225 contre 300 lames variées, plus nombreuses que les éclats (280) surtout si on totalise lames et lamelles (plus de 500). Cela n'est pas fréquent.

Les dimensions des lames ne sont pas considérables. Elles dépassent rarement 0 m. 10.

Les lames à crête sont particulièrement nombreuses (36).

Les burins, tombent à 35 % des outils proprement dits, avec toujours une nette majorité de burins d'axe à deux pans (105) (Fig. 9, n° 1), une quantité non négligeable de burins d'axe à un pan (14), peu de vrais burins d'angle à troncature transversale retouchée (9).

Ils sont la plupart en silex noir de la craie (135), quelques-uns sont bleuâtres (19), et rares sont ceux de couleur claire. Mais ces derniers sont ordinairement très soignés. Nous n'avons pas trouvé de burins-gouges. Par contre il y a des burins transversaux (8) et même un double, et 4 burins busqués.

Lamelles de coup de burin (73), non prérétouchées.

Les grattoirs, en grand nombre sont sur bout de lames convexes (89). Une bonne série sur bout de lame, à front droit, mais non concave, quelques-uns courts (8).

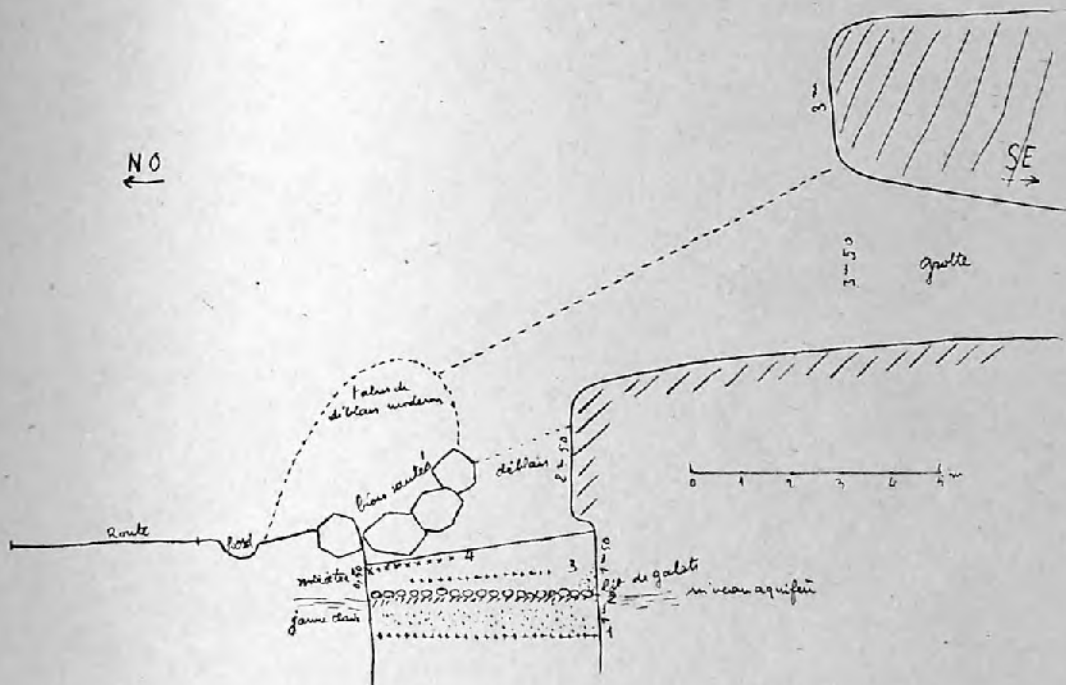
Ajoutons quelques exemplaires épais arrondis et même 5 carénés.

Nous en aurons fini en notant 4 grattoirs d'avivage⁶. Comme on le voit, rien de sensationnel dans les grattoirs sauf leur pourcentage élevé de 33 %. Même proportion de couleurs claires que pour les burins.

Burins-grattoirs (7). Un burin-perçoir (Fig. 8, n° 3).

Lamelles à bord abattu (Fig. 6.). — C'est sans conteste l'élément le plus intéressant de ce niveau. A vrai dire leur nombre de 81 ne leur fait pas un pourcentage formidable (16 %) ; il est bien loin de celui des niveaux du proto-Magdalénien IIa où il atteint et même dépasse 50 %. Nous sommes ici dans le proto-Magdalénien IIb, celui des triangles scalènes allongés du Magdalénien II de Laugerie-Haute et des denticulées de Bruniquel.

(6) Des Pierres à Fusil aux Grattoirs d'Avivage. *Bull. S.P.F.*, 1952, N°s 3-4, p. 190.



RAYMONDEN A CHANCELADE

Fouilles J. BOUYSSONIE

Coupe du 20 août 1928 perpendiculaire à la route

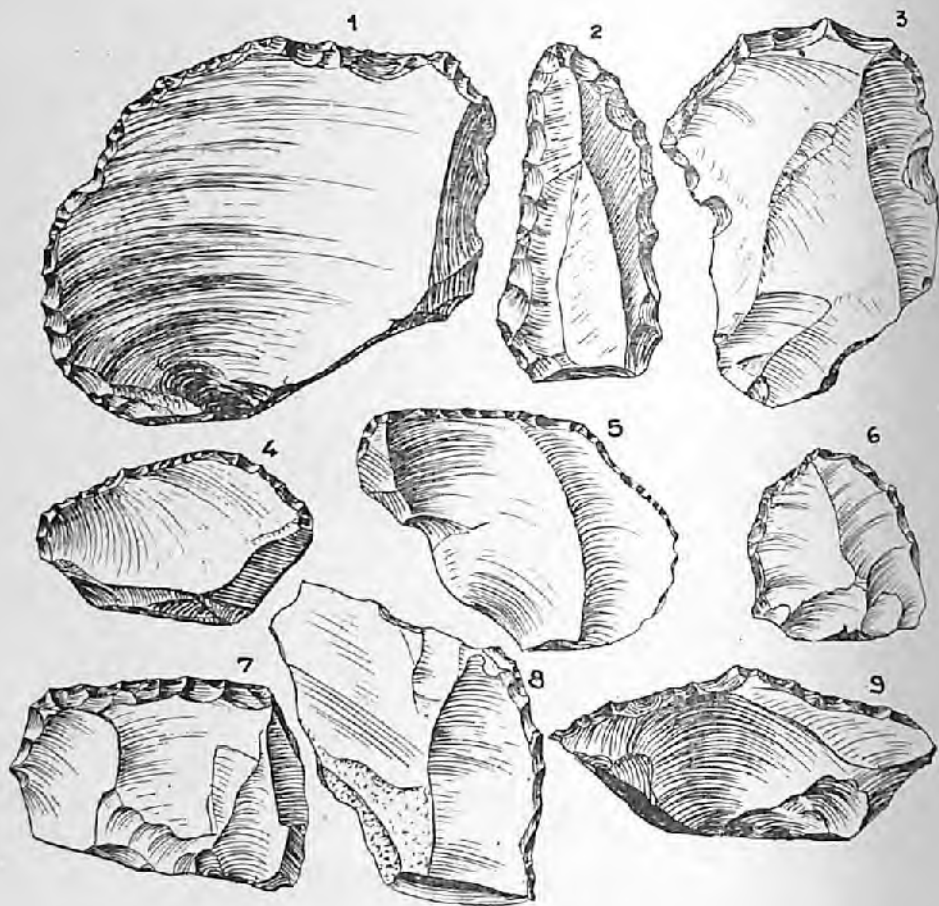


Figure 1.

Niveau 1. Proto-Magdalénien Ic: Raelettes.

NOTA. — Toutes les figures sont de la grandeur naturelle.

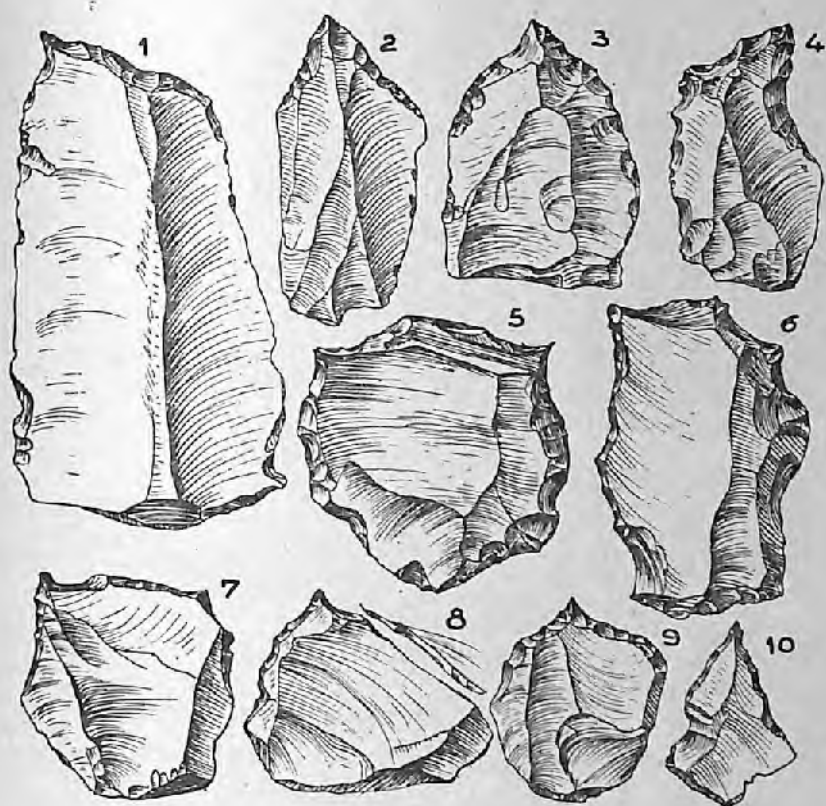


Figure 2.

Niveau 1. Proto-Magdalénien Ic. Percuteurs sur Eclats.

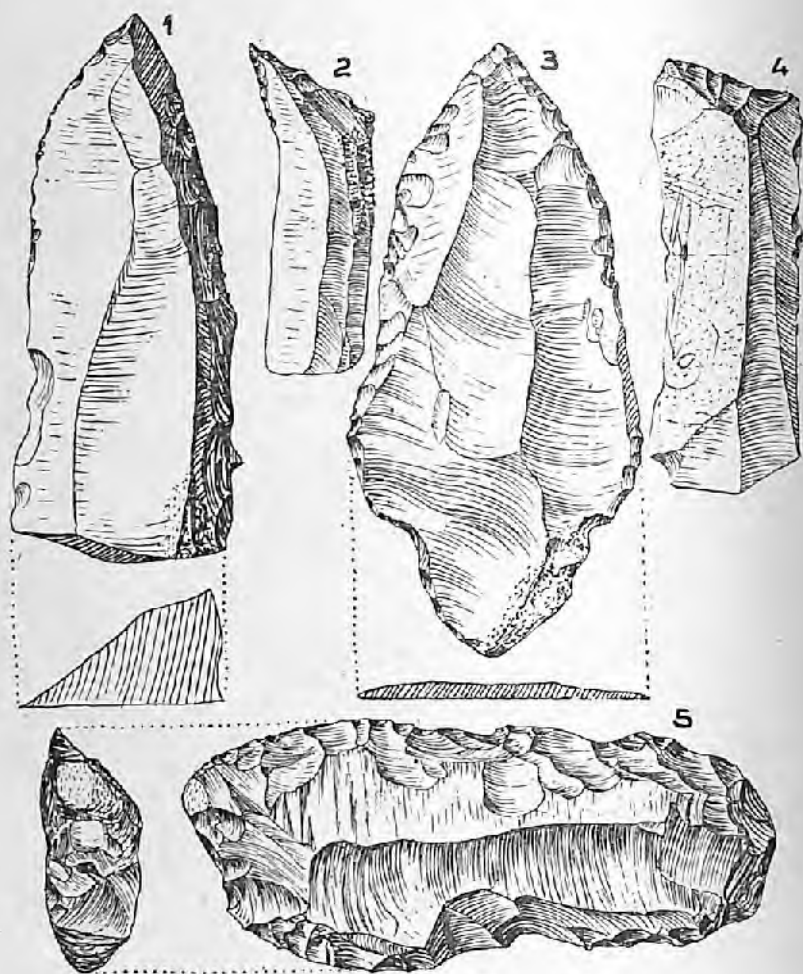


Figure 3.

Niveau 1. Proto-Magdalénien 1c. Pièces variées: 1. Couteau. 2. Perçoir. 3. Pointe sur lame mince à retouche périphérique. 4. Lame tronquée et retouchée. 5. Retouchoir sur lame épaisse à retouche périphérique. Le N° 4 est gravé sur son cortex.

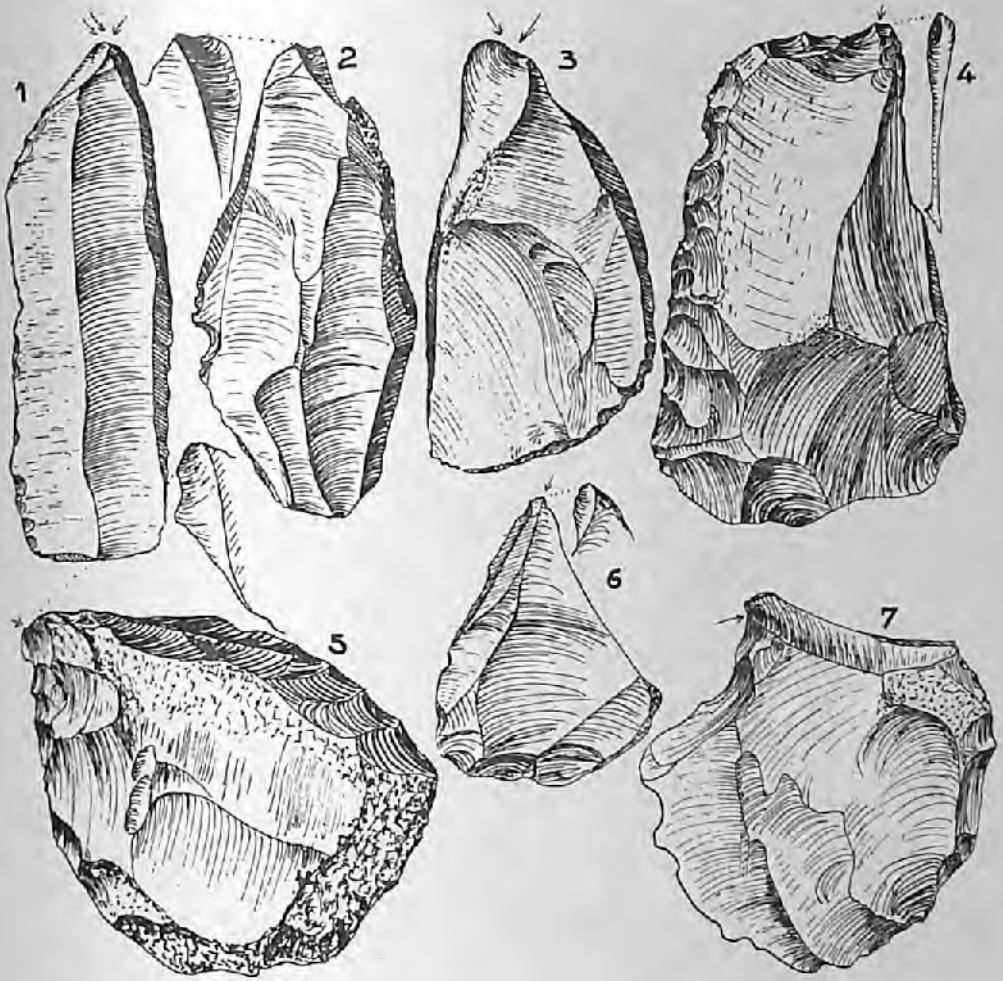


Figure 4.

Niveau 1. Proto-Magdalénien 1c. 1, 2, 3, 6 Burins d'Axe à un ou deux pans. 4. Burin d'Angle. 5, 7. Burins sur Eclat avec Coche.

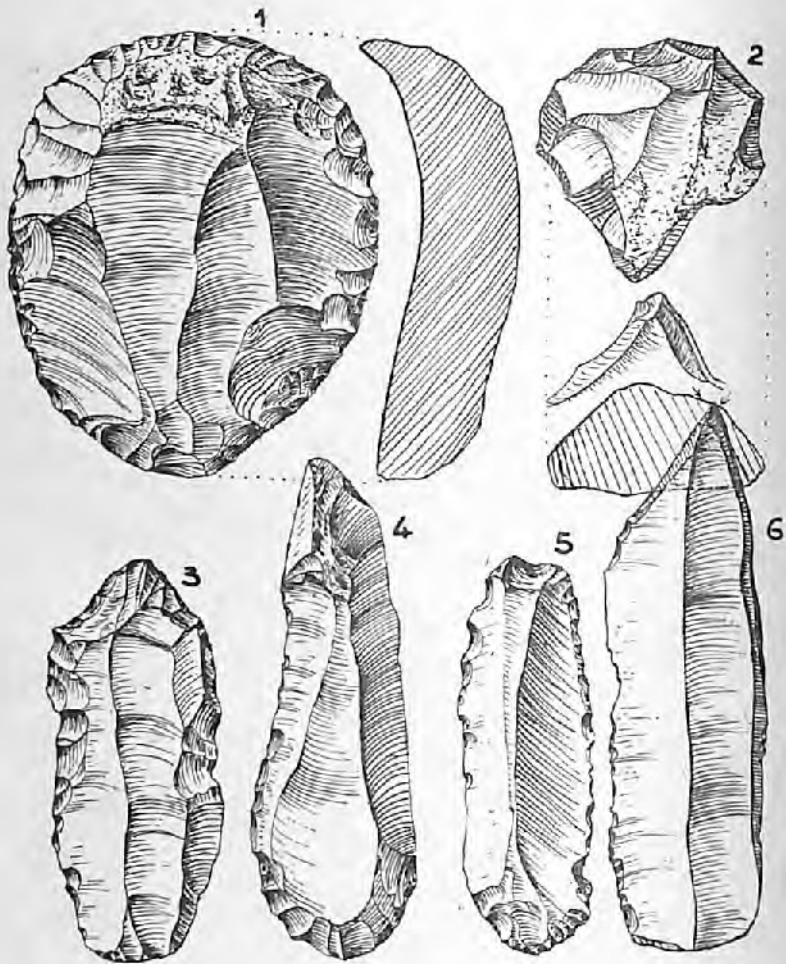


Figure 5.

Niveau 1. Proto-Magdalénien Ic. 1, 3, 4, 5. Grattoirs. 2. Grattoir-Burin. 6. Burin d'Axe à deux pans.

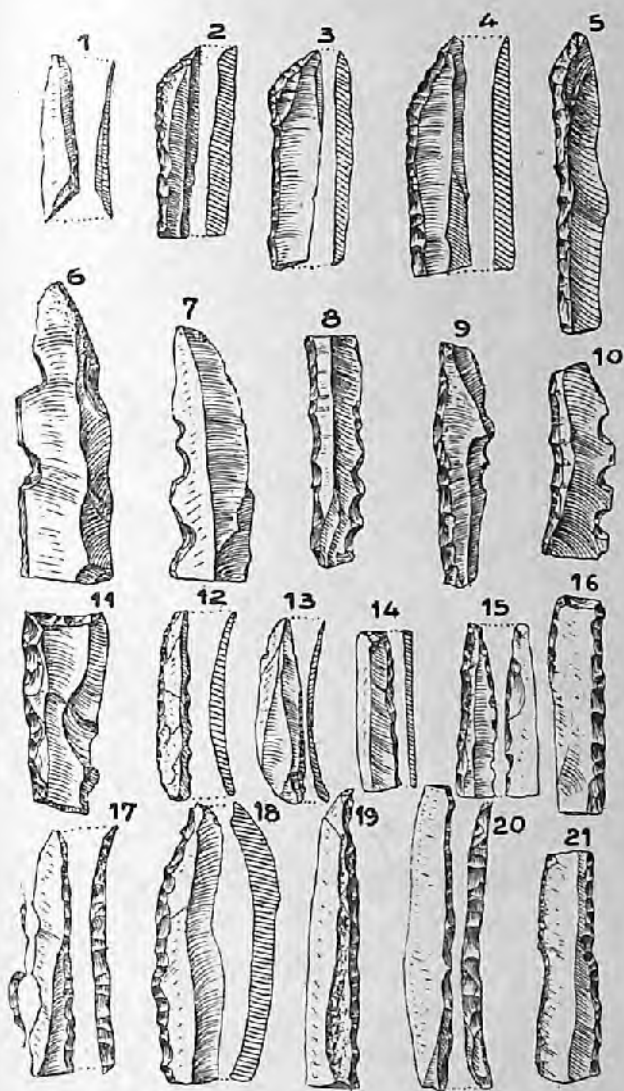


Figure 6.

Niveau 2. Proto-Magdalénien IIb. 1. Pseudo triangle. Le petit côté n'est pas retouché, l'extrémité non appointie. 2, 3, 4, 5. Lamelles à Bord Abattu à troncature retouchée oblique. 3, 5. En tête de Brochet (Kidder). 6, 7. Lamelles denticulées sans Bord Abattu. 8, 9, 10. Denticulées avec Bord Abattu. 11. Bord Abattu à troncature retouchée transversale. 12, 13, 14, 15. Bord peu Abattu. 16, 17, 19, 20. Bord Abattu abrupt, versant enlevé en totalité. 17. Denticulé. 21. Deux Bords Abattus.

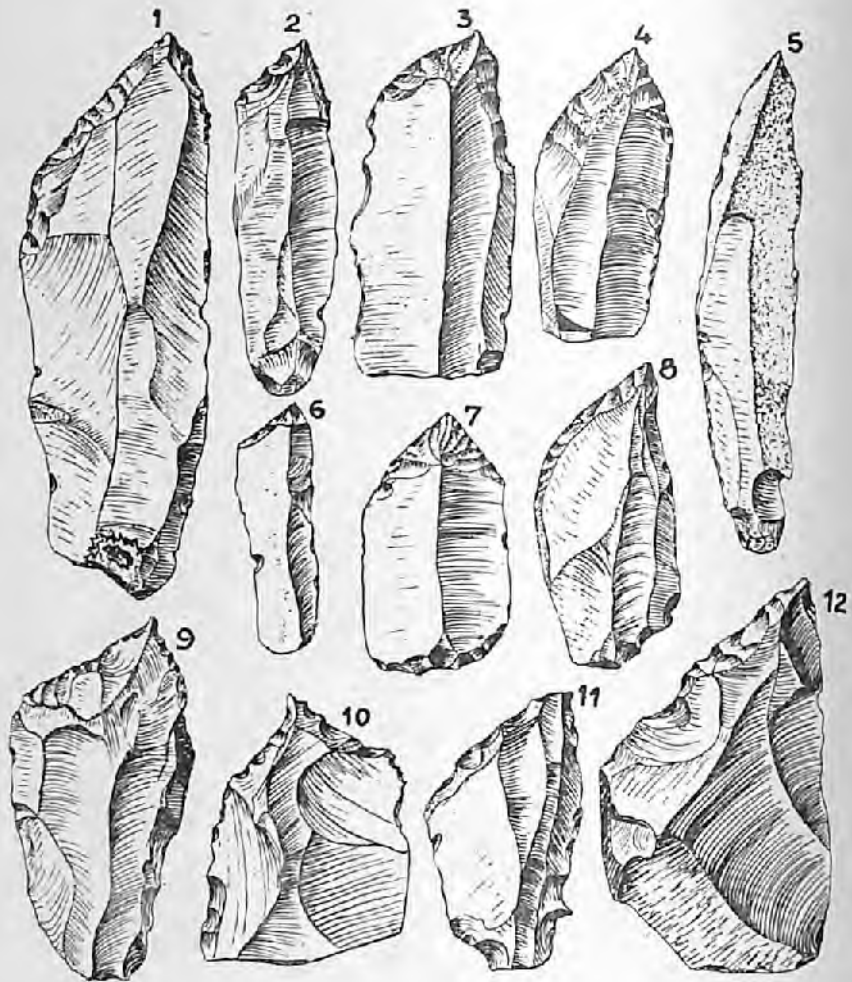


Figure 7.

Niveau 2. Proto-Magdalenien II b. Perçoirs. Pointes. Troncatures obliques. Le N° 11 a une épine latérale à droite.

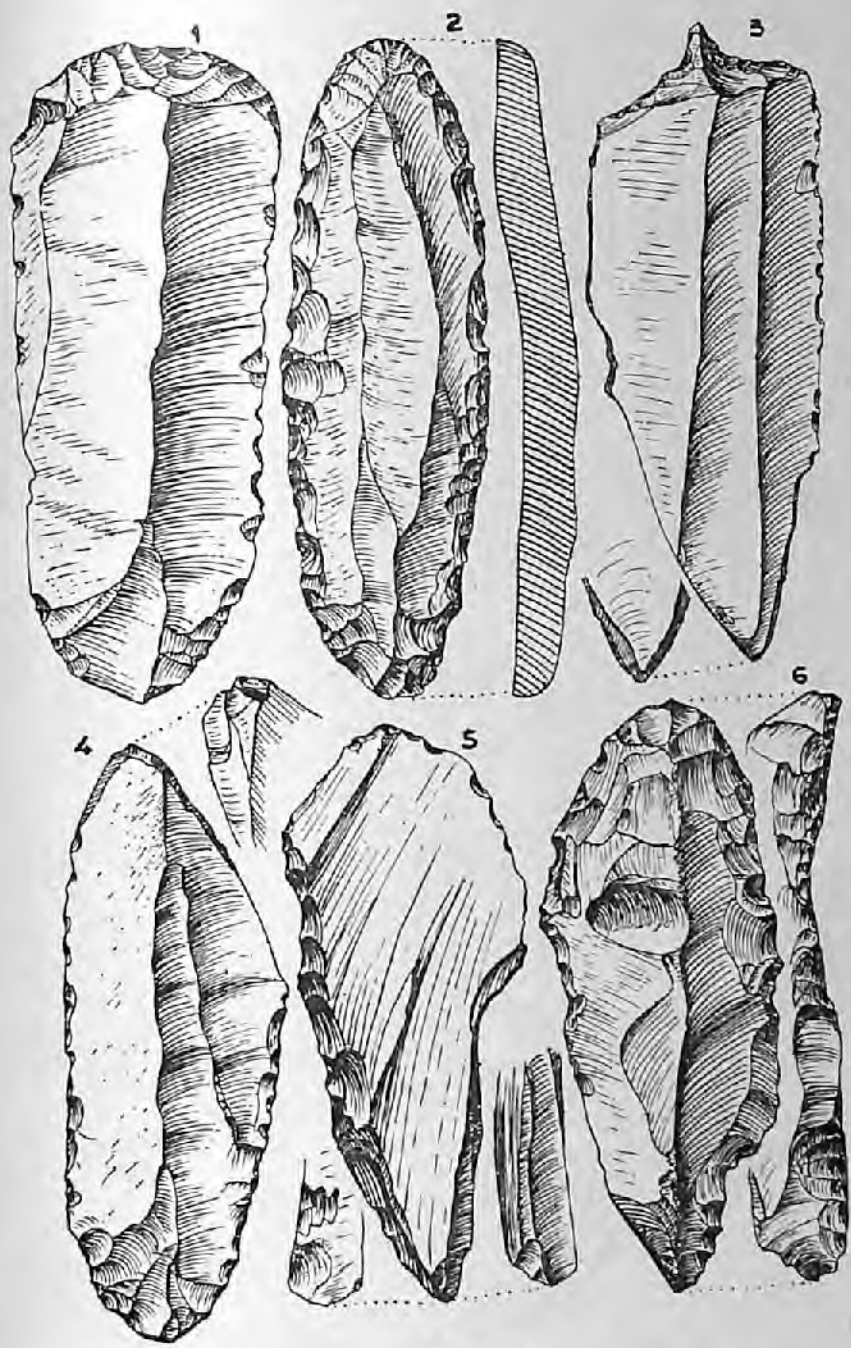


Figure 8.

Niveau 2. Proto-Magdalénien IIb. 1, 2. Grattoirs 2 à retouche périphérique type aurignacien 3. Burin-Perçoir. 4, 6. Burins-Grattoirs. 5. Burin d'axe à deux pans polyfacetté sur cul de lame.

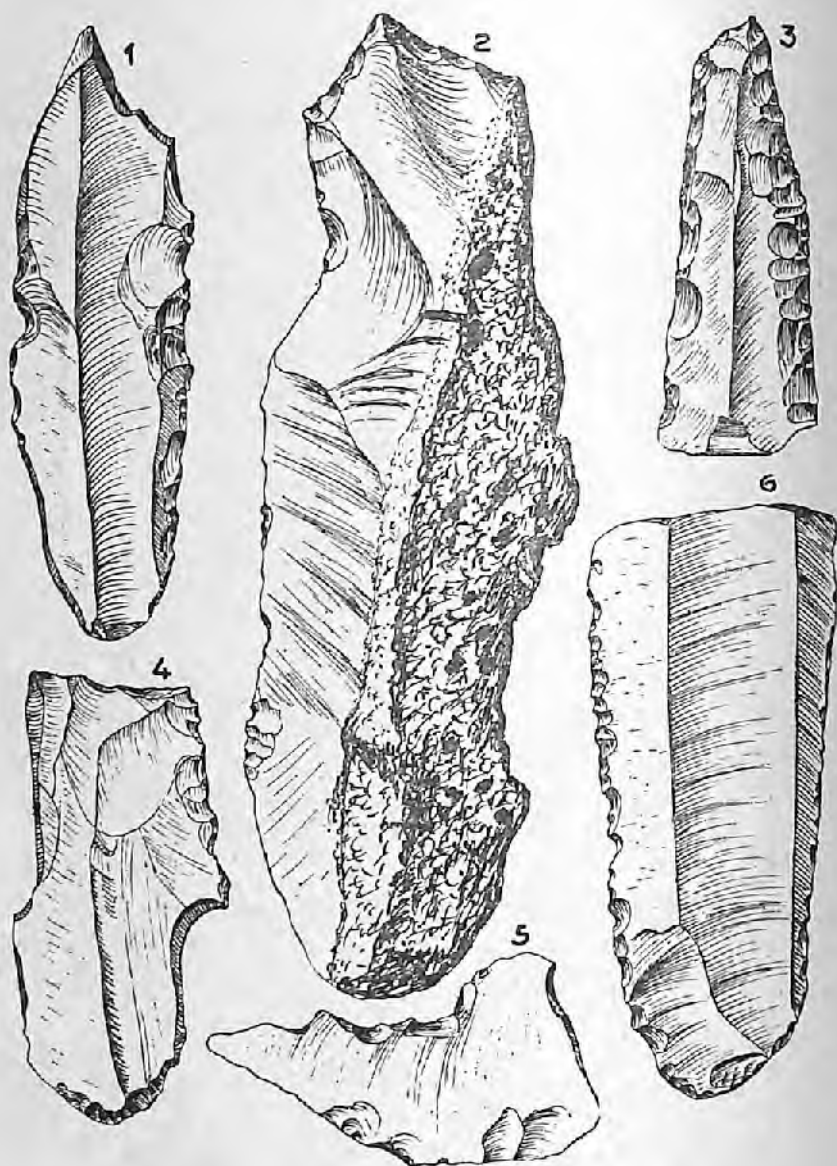


Figure 9.

Niveau 2. Proto-Magdalénien IIIb. 1. Burin d'Axe à deux pans.
 4. Burin d'Angle. 2. Pointe sur grosse lame d'épannelage. 3, 6. Lames
 à retouche périphérique. 5. Eclat à Encoche.

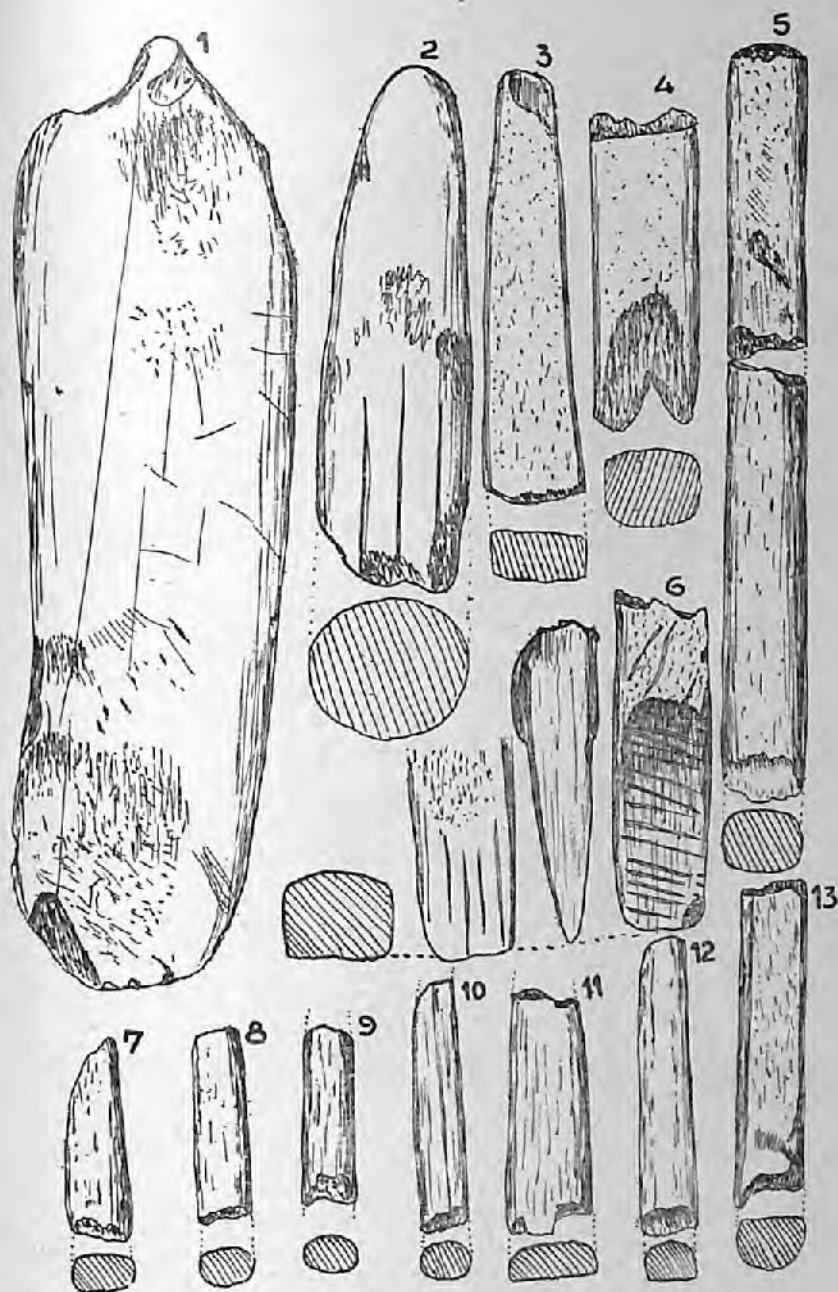


Figure 10.

Niveau 2. Proto-Magdalénien IIb. 1. Retouchoir-Enclume. 6. Base de Sagaie à double Biscan. 2, 8, 9, 10. Baguettes à section ronde. 3, 4. Baguettes à section rectangulaire, ainsi que la Sagaie n° 6. 11, 12, 13. Baguettes à section demi-ronde.

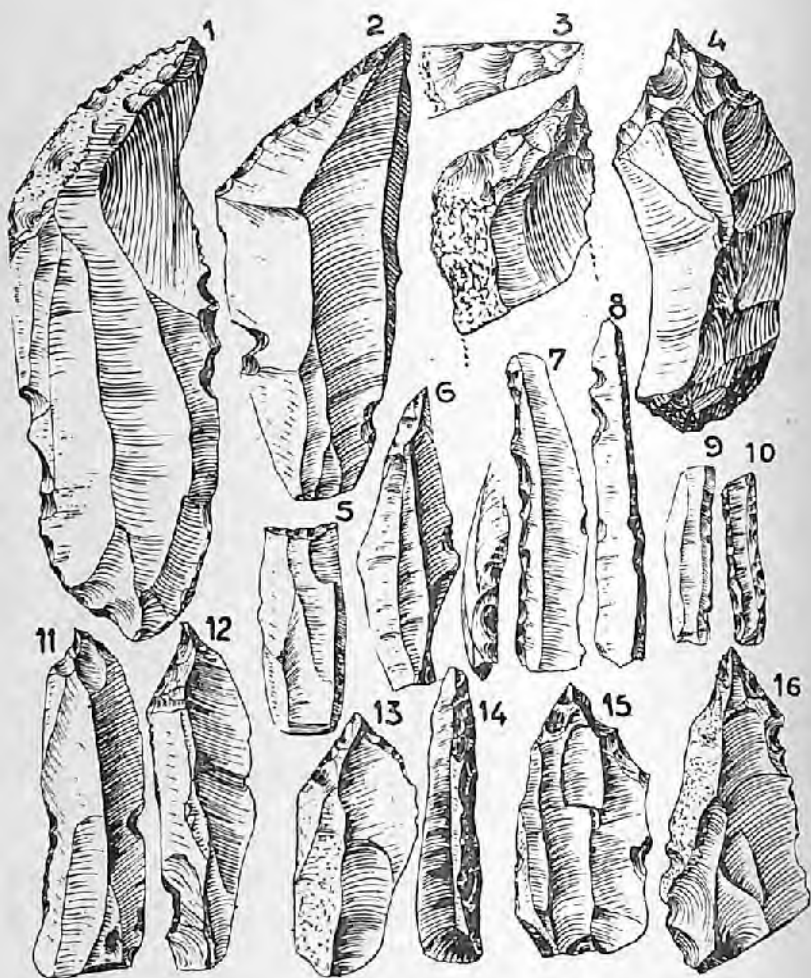


Figure 11.

Niveau 3, Proto-Magdalénien IIIa. 1, 3. Bees-Canifs. 2. Couteau à dos distal oblique. 5. Lamelle à troncature transversale. 4, 11, 12, 13, 15, 16. Perçoirs-Pointes. 6. Lamelle à Cran. 7 à 10. Lamelles à Bord Abattu. (8. Ebauche de Denticulé). 14. Lamelle à crête complétée (Bord Rabattu).



Figure 12.

Niveau 3. Proto-Magdalénien IIIa. Bord Abattu abrupt, type Grande Raquette.

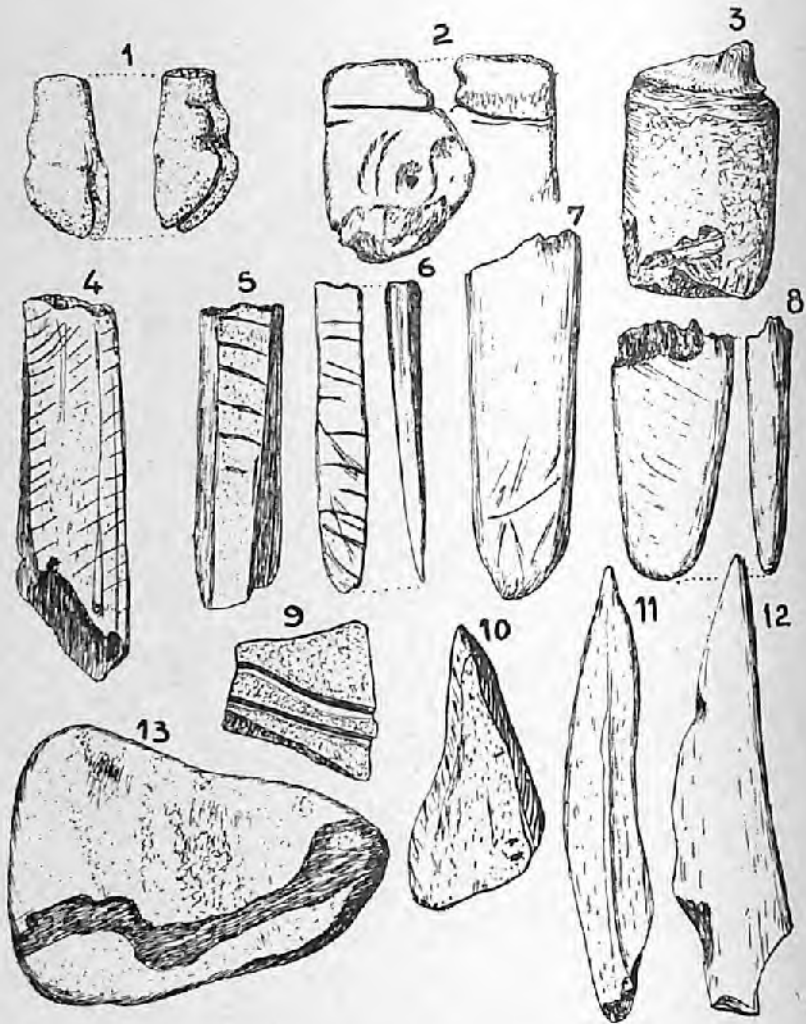


Figure 13.

Niveau 3. Proto-Magdalénien IIIa. 1. Pied de Bison en Ronde Bosse. 2. Ocre jaune encerclé d'une raie. 3. Cylindre en Bois de Renne. 4, 5, 6. Marques. 7, 8. Bases de Baguettes. 9. Plaquette profondément gravée de deux raies. 10, 11, 12. Os appointis. 13. Galet avec bande noire.

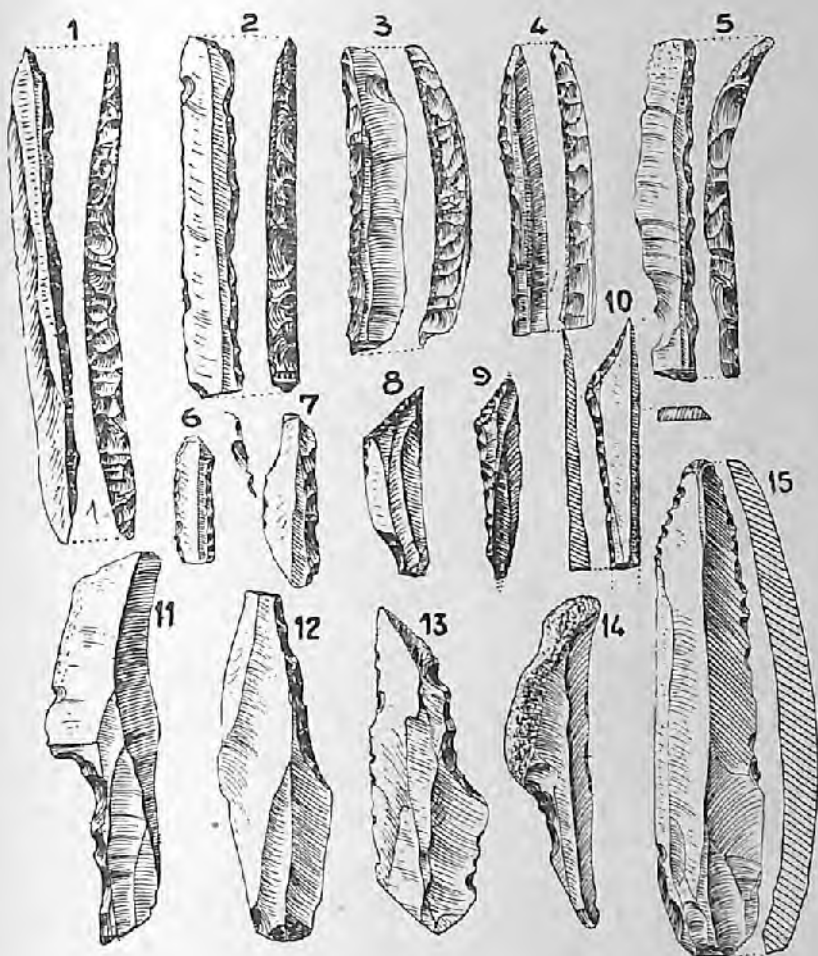


Figure 14.

Niveau 4. Proto-Magdalénien IIIb. 1. Pointe double à Bord Rabattu par abrasion. 2, 3, 4, 5. Lamelles à Bord Abattu abrupt. Toutes ces Lamelles ont le profil courbe (sauf 2). 6. Lamelle à deux Bords Abattus. 8. Lamelle à Cran à Troncature Oblique. 9. Vrai Bords Abattus. 7. Lamelle à bord peu abattu, retouche alterne. 8. Lamelle à Cran à Troncature oblique. 9. Vrai Triangle Scalène. 10. Pseudo Triangle Scalène (Tête de Brochet de Kidder). 11, 12, 13, 14. Lamelles à Cran. 15. Grattoir menu.

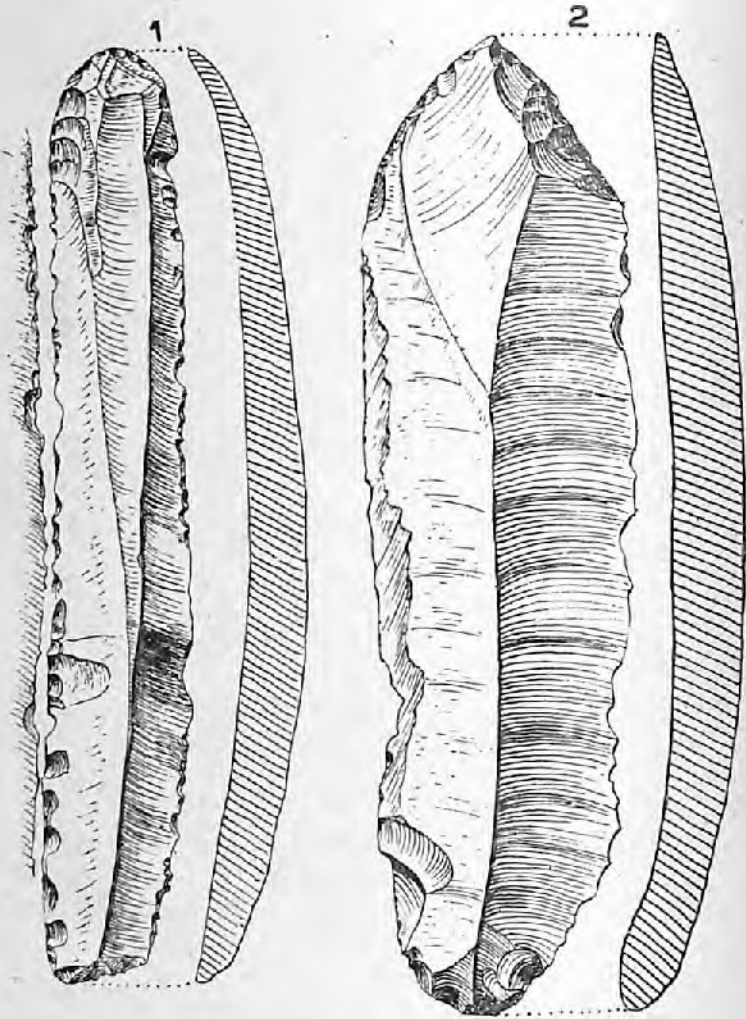


Figure 15.

1. Niveau inférieur de DIRON (Musée de l'Homme). Grattoir.
2. Pointe. Collection BOUYSSONIE niveau 4.

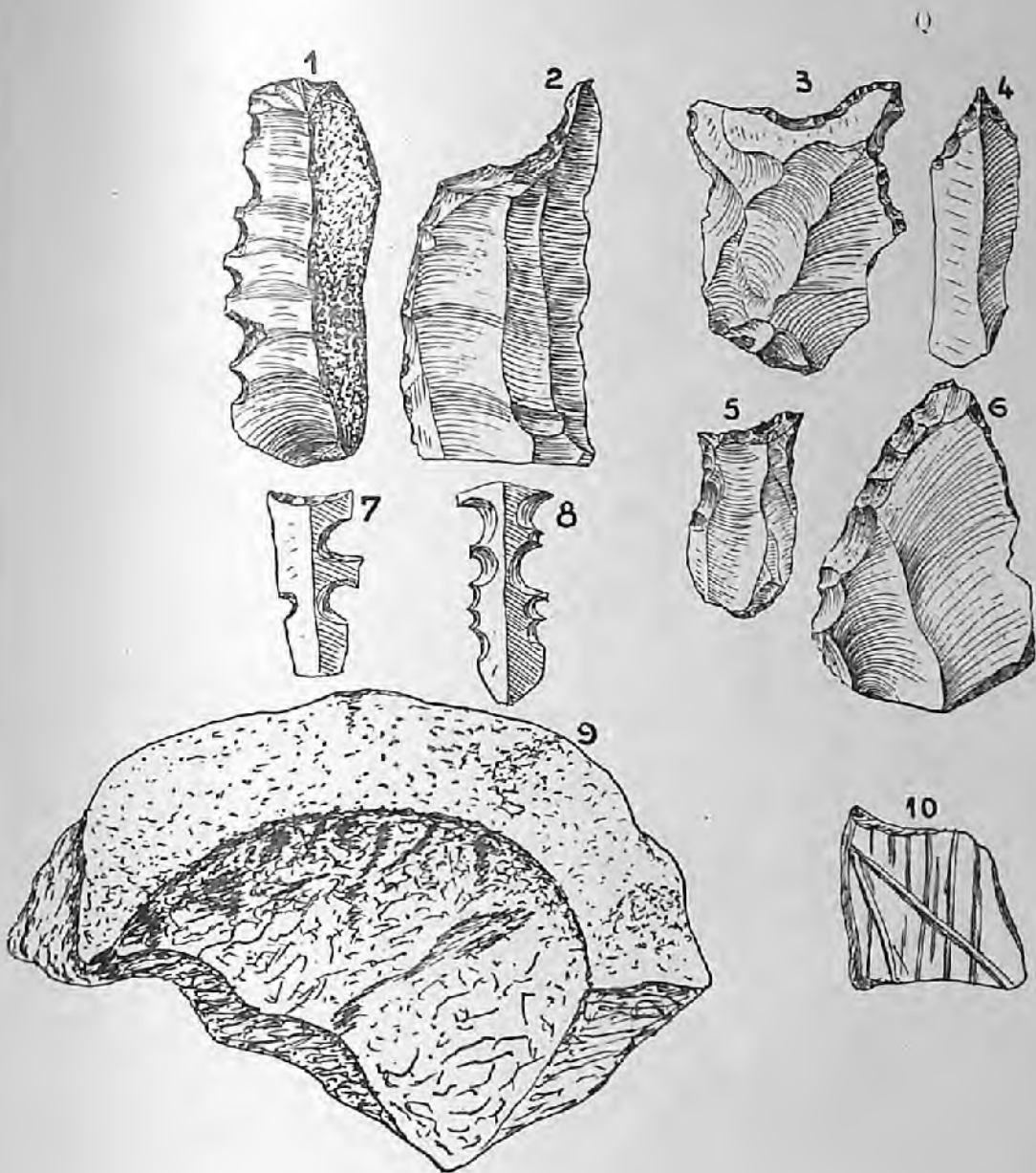


Figure 16.

Niveau 2. Proto-Magdalénien IIb. 1, 2. Musée de l'Homme. 1. Lame denticulée. 2. Grande encoche (niveau inférieur de Dinox). 3. Encoches. 4, 5, 6. Percoirs-Pointes, Niveau 4 (Bouyssonie). 9. Lampe en Grès, Niveau 2 (Bouyssonie). 10. Bague gravée, Niveau 2 (Bouyssonie). 7, 8. Extrait du Cahier de fouilles de l'abbé J. Bouyssonie. Lamelles doublement denticulées du Niveau 2 (Proto-Magdalénien IIb). Pièces perdues.

R

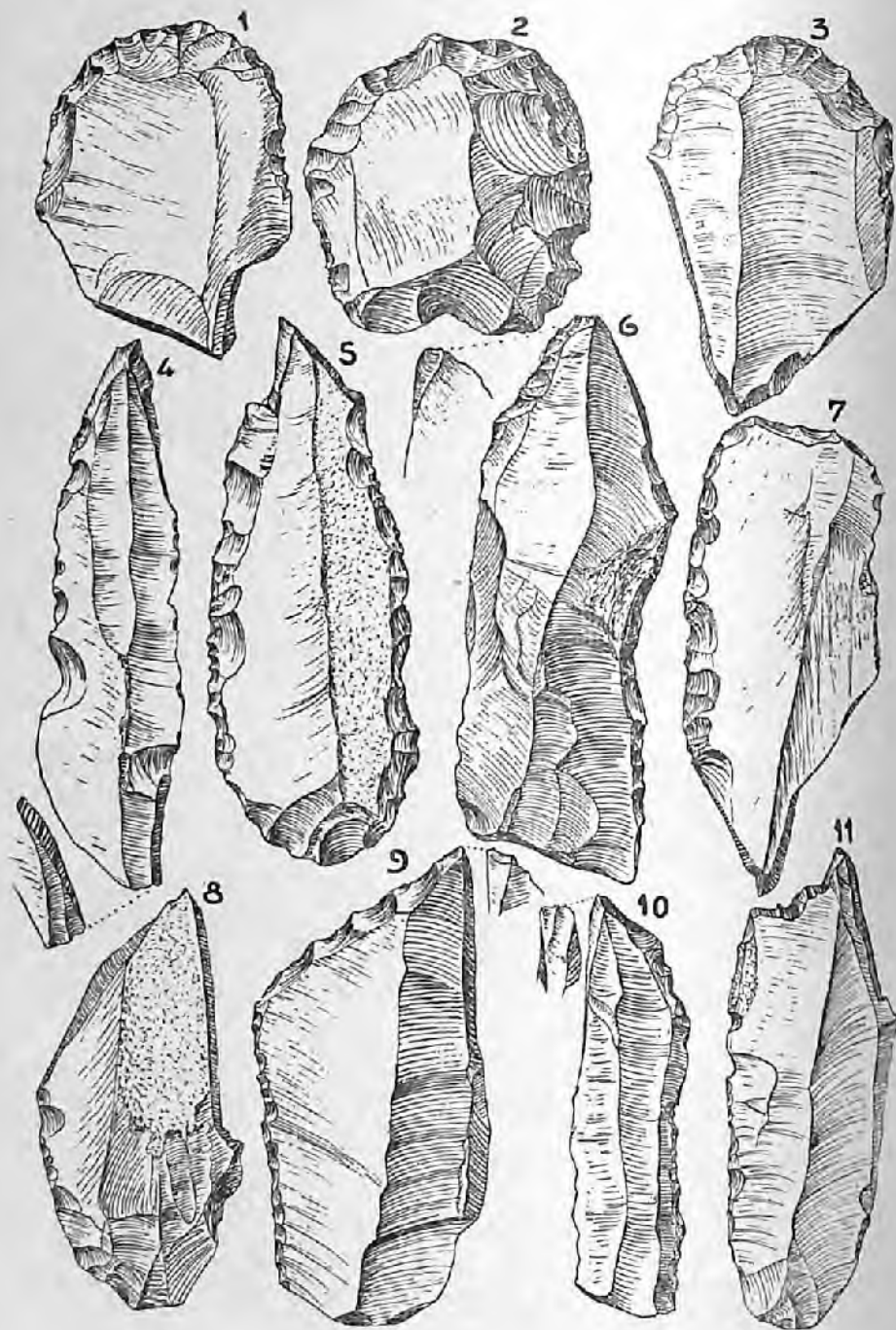


Figure 17.

Niveau 4. Proto-Magdalénien IIIb. Grattoirs et Burins.

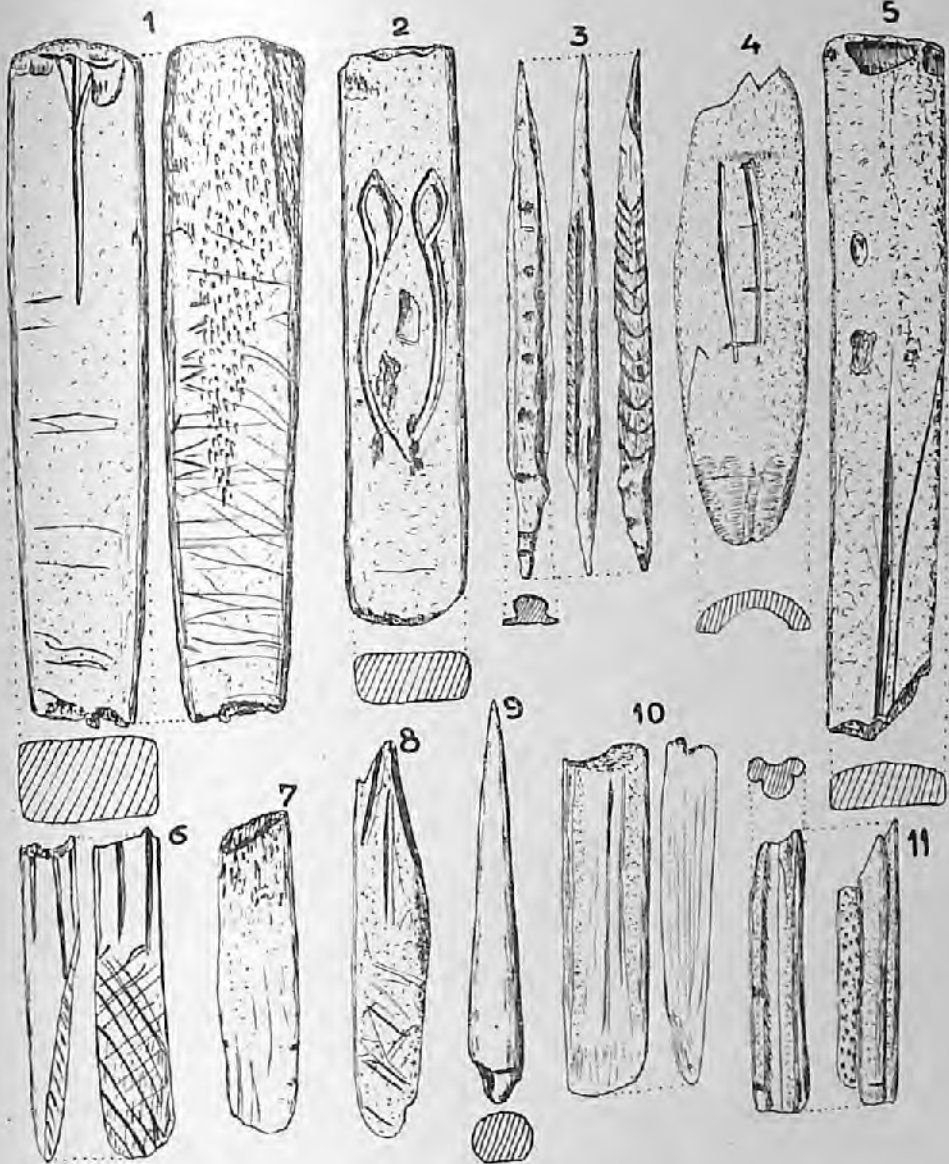


Figure 18. FOUILLES DIDON.

(Musée de l'Homme).

1, 2, 5. Baguettes Poussoir à section rectangulaire, à dos grave.
 (2. Dessin en forme de lyre à branches terminées par des fleurs (?).
 3. Double Pointe sur baguette demi-ronde à double rainure latérale
 avec décoration par points sur le dos et en chevrons sur la face plane.
 4. Baguette avec une face convexe décorée, l'autre concave, taillée en
 pointe à la base. 6. Base de Sagaie à un biseau du type Proto-Magda-
 lénien I. 7, 8, 10. Base de Sagaie. 9. Poinçon de section presque ronde.
 11. Baguette à double rainure latérale de section trilobée.

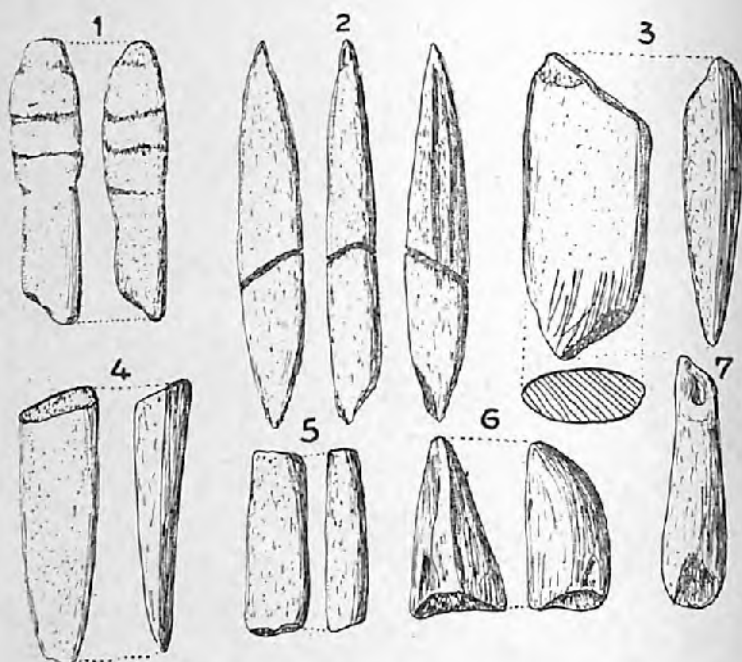


Figure 19.

Niveau 4 Supérieur. Proto-Magdalénien III b. 1. Baguette phal-
 liforme avec plusieurs raies circulaires. 2. Double Pointe avec rainure
 dorsale. 3, 4. Base de Sagaie en Lancette de section ovale. 5, 6, 7.
 Vagues fragments de baguettes en os.

Examinons-les attentivement. Leurs retouches sont très différentes les unes des autres. Les unes sont ordinaires (15), intéressant le bord d'un des versants, toujours directes, plus ou moins discrètes. Les autres sont à retouche abrupte. Un premier lot (11), entame le versant sur une moitié environ de sa largeur, un deuxième lot (22) présente des retouches plus profondes, enlevant la presque totalité du versant, les retouches étant toujours directes avec parfois un petit secteur de retouche abrasive.

Enfin le plus grand nombre (30) est à bord rabattu, le versant étant totalement enlevé sans laisser de trace. Peut-être que ce résultat a été obtenu par la confection préalable d'une crête sur le nucléus avant l'enlèvement. C'est la technique de la Gravette. Mais ces lamelles sont souvent de profil courbe, ce qui n'est pas gravettien pas plus que les dimensions microlithiques. Toutes sont en silex noir. Leur bord abattu est rectiligne et ne porte pas de trace d'usure.

Les lamelles denticulées sont au nombre de 9. La plupart n'ont pas l'autre bord retouché mais tranchant, 2 seulement ont le bord non denticulé abattu. Deux sont denticulées doubles (schéma Fig. 16, n^{os} 7, 8).

Quatre de nos lamelles sont des lamelles à cran (bord partiellement abattu).

Six sont entières, 24 sont cassées du côté du talon et n'ont pas le bout distal, 15 n'ont que le côté talon, 23 sont tronquées aux deux bouts, enfin 3 ont une troncature transversale retouchée, une a ses deux troncatures retouchées. Restent 7 d'entre elles à troncature oblique retouchée (Fig. 6, n^{os} 2 à 5), ce qui donne une forme de triangle scalène très allongé et les a fait désigner comme tels par Peyrony. Mais il faut remarquer que la partie opposée au petit côté du triangle, qui est effilée, est toujours cassée ou présente encore son bulbe. Je n'en connais pas de pointue par retouche, or j'en ai examiné un bon nombre de Saint-Germain-la-Rivière, de Bruniquel, du Roc de Saint-Cirq, des gisements personnels de Lacombe Ségeral, de la Grande Grotte de Saint-Amand-de-Coly, etc.,.

Ici comme là le fait est le même. Ce ne sont pas de vrais triangles, car il leur manque un angle et on ne peut pas imaginer qu'ils soient tous cassés à l'usage. A ce compte-là les pointes à cran ou à piquer seraient toutes époussées. Kidder avait remarqué qu'au niveau de l'angle obtus elles présentent souvent un saillant, ce qui l'avait amené à leur donner le nom de têtes de brochet (!) d'après celles trouvées à Lacan dans un

niveau plus bas que celui des triangles scalènes typiques de cette station.

Lames à troncature retouchée oblique. — (Fig. 7, n° 6). Nous plaçons à dessein ces objets à la suite, car il semble y avoir un rapport entre eux. Nous en avons 15 dans ce niveau, ce qui n'est pas négligeable et les lames qui sont ainsi aménagées sont de petites dimensions.

Ces instruments se rencontrent d'ailleurs dans d'autres niveaux magdaléniens, même aurignaciens.

Les perçoirs et pointes (39) (Fig. 7 et Fig. 9, n° 2), n'ont rien de particulièrement intéressant, pas plus que les autres instruments variés qu'il suffit d'énumérer : 13 encoches, 3 éclats écaillés, 6 couteaux (2 de type Chatelperron), 2 becs canifs, 2 épines, un pic, 2 racloirs.

Industrie du bois de renne et de l'os (Fig. 10). — Nous avons 12 fragments de baguettes à section plus ou moins ronde ou carrée (4). Une base de sagaie à double biseau plus ou moins hachuré et de section carrée. Un compresseur en bois de renne. Une moitié de lampe en grès de forme classique (Fig. 16)

Faune. — En plus du renné et du cheval il faut noter ici la prédominance du saïga qui est l'animal fossile directeur de ce niveau.

NIVEAU 3 : PROTO-MAGDALENIEN IIIa

Cette couche est la plus riche, avec 1.700 silex dont plus de 300 outils définis. Les éclats sont, comme au niveau 2, bien moins nombreux que les lames : 220 contre 482. Parmi celles-ci les lamelles comptent seulement 1/5. Un grand nombre de lames sont retouchées (145) ou plutôt usagées.

Les lames à crête (28) ont été examinées attentivement. Il y en a de plusieurs genres. Celles qui ont été confectionnées pour servir de guide à l'enlèvement de lames en série sont sinueuses avec des enlèvements alternatifs sur les deux versants. Ce sont les moins nombreuses (12). Parmi celles à un seul versant, la majorité a le versant retouché abrupt, comme pour préparer une lamelle à bord abattu, mais elles ont été abandonnées parce que trop larges. Cependant l'une d'elles a été aménagée en bec canif, et 12 en canifs à dos droit.

Mentionnons spécialement une lame à crête dont le bord retouché vertical est concave et fortement surcreusé, probablement par l'usage. Son extrémité est appointie et son talon tronqué est retouché sur la troncature.

Plusieurs de ces objets en silex noir (26) ou bleuté (2) portent une portion de cortex.

Les nucléi sont surtout pyramidaux courts ou prismatiques (35). Cinq seulement sont globuleux. Il y a 4 rognons. Nous n'avons pas remarqué que ces grosses pièces aient servi comme percuteurs ni comme rabots, mais il y a 3 burins nucléiformes.

Les burins sont extrêmement nombreux (58 %) environ 500, parmi lesquels les burins d'axe dominant nettement (près de 400) et surtout à deux pans (plus de 300). Parmi ceux à un pan (42) il y a peu de burins-gouges (3), un seul est du type de Lacan (à retouche adjacente concave et allongée)⁷.

Mais on remarque la présence de quelques burins plans (15). Les burins d'angle sont en majorité sur troncature brute, transversale ou oblique.

Burins transversaux : 11 sur éclat, 2 sur lame, 1 avec racloir. Huit sont particulièrement usés par un travail dur, 18 ont une retouche périphérique. Une pointe est burinante. 430 sont en silex noir de la craie, 58 sont clairs jaunâtres, bleuâtres, blanchâtres, marron, etc... 215 lamelles de coup de burin, pas seulement la moitié ! Peut-être pas toutes recueillies.

Les grattoirs sont comme toujours en principe sur bout de lame et convexes (168). 20 seulement ont le front droit ou concave. 17 sont doubles.

Il y a 28 grattoirs-burins, souvent les plus belles pièces. Un grattoir-pointe est un très bel outil.

Les racloirs sont au nombre de 14. Ils n'ont rien de remarquable.

Les lamelles à bord abattu sont bien moins nombreuses que dans les niveaux sus et sous jacents. Au nombre de 40 cela ne fait que 5 % contre 16 et 18 % aux niveaux 4 et 2.

Leurs caractéristiques sont à peu près les mêmes. Ajoutons un petit nombre de *perçoirs* et *pointes*, quelques *épines* (6) et *becs canifs* (8) (Fig. 11, n° 1), 3 lamelles à dos distal oblique, mais pas de lamelles à cran; 4 raclettes typiques (que font-elles là ?) et une grande raclette (Fig. 12), un *pic* en silex, une grosse *bola* en calcaire.

Ce niveau serait fort difficile à classer s'il n'était pas accompagné d'un outillage en os assez caractéristique et surtout s'il

(7) Il ne faut pas confondre les burins d'axe à un pan, dont l'arête dorsale va jusqu'au dièdre, avec les burins d'angle à troncature retouchée oblique.

n'était récolté au milieu d'une stratigraphie précise. Il coïncidait avec la surface de la nappe d'eau du vallon.

Industrie de l'os et du bois de renne. — Nous avons des bois de renne (22), fragments d'andouillers et une dizaine de bases débités par sciage en long; les traces de celui-ci sont perpendiculaires à la surface des deux côtés. Ce sont les bords des rainures faites pour les partager en deux parties demi-cylindriques. Deux bois portent des traces de débitage par sciage transversal.

Une pièce à surface parfaitement lisse porte une gouttière longitudinale à section triangulaire résultant de l'enlèvement d'une esquille.

En matière de pièces travaillées 10 baguettes en bois de renne dont à section ovale (5), ronde (2), ou carrée (3). Des bases de sagaie en languette à section ovale (3). Des poinçons à section ronde (3). Un burin en os. Un segment de bois de renne scié deux fois a fait une pièce en forme de tonneau (Fig. 13, n°3). Un bois de renne gravé de traits en séries.

Une mention particulière doit être faite pour une splendide *patte de Bison* sculptée en ronde bosse d'une manière parfaite que les grands sculpteurs ne pourraient désavouer. Elle devait faire partie d'un sujet plus complet que peut-être de futurs fouilleurs auront la chance de trouver (Fig. 13, n° 1). C'est bien là la marque du Magdalénien III, beaucoup plus évolué que le II en matière d'art consommé.

NIVEAU 4 : PROTO-MAGDALENIEN IIIb

Le niveau 4, le plus élevé de ceux que nous publions ici, était suivi, dans la grotte, du Magdalénien proprement dit, fouillé par Hardy, qui comprenait une si grande quantité d'œuvres d'art.

Les pièces que nous avons en caisse sont d'une pauvreté qui ne peut s'expliquer que par le départ de ce qu'il y avait de plus beau et que nous avons trouvé en partie dans les vitrines du Musée de l'Homme (Fig. 15, n° 1; Fig. 16, n°s 1, 2; Fig. 18). Une autre partie a été vendue à des savants américains, surtout Field, d'après les notes retrouvées dans le carnet de Didon. Nous trouvons en effet ici une majorité d'éclats, près de 300 et de lames, plus de 400, dont 50 environ seulement sont retouchées, contre environ 500 outils.

Les nucléi sont *globuleux* (24), un seul est pyramidal.

Les Burins sont en majorité encore d'axe à deux pans,

rarement à un pan. Les burins d'angle à troncature retouchée sont très peu nombreux (9) comme dans les autres niveaux. Parmi ceux à troncature brute (26) il en est 3 dont celle-ci a été obtenue par un coup de burin. La plupart sont en silex noir.

Lamelles de coup de burin (150) dont 25 préretouchées.

Les grattoirs sur bout de lame sont les plus nombreux, 24 entiers, 44 cassés. Mais il y a un lot non négligeable de grattoirs ronds, 15 gros. L'un d'eux est en opale. Un autre est épineux.

Les perceurs sont assez nombreux (28), 17 sur éclats, 11 sur lames. Très peu d'autres outils : 4 pointes, 1 épine, 1 bec canif.

Les racloirs sont relativement nombreux (12). Les raclettes figurent encore (5). Il y a 50 pièces à encoches ce qui est une proportion élevée.

Les lamelles bord abattu forment un groupe important de 85 augmenté de 10 lamelles à cran.

Nous y voyons surtout des pièces tronquées aux deux bouts et non réparées (61). Trois sont triangulaires dont deux du type tronqué obliquement, comme au niveau 1, manquant du troisième angle donc pas de vrais triangles.

L'une d'elles est exceptionnelle, entière et longue de 6 cm. ce qui est inusité. Elle est vraiment une pièce de toute beauté. (Fig. 14, n° 1).

Elles sont en majorité à retouche abrupte. Huit seulement sont à bord abattu simple. Mais la retouche abrasive n'est pas la règle, même pour celles, en majorité, dont le bord est enlevé jusqu'à l'arête centrale ou près de cette arête. Nous remarquons que quelques-unes de ces dernières ont la retouche abrasive du bord rabattu, bien qu'il persiste un étroit lambeau du versant enlevé, ce qui montre que dans ces cas il ne s'agit pas d'une lame à crête complétée. Mais par contre il y a des lamelles à crête simulant les lamelles à bord abattu ou en partie complétées. Sur trois de nos pièces triangulaires l'une d'elles est un vrai *triangle Scalène* (Fig. 14, n° 9); une autre est une qui est cassé (Fig. 14, n° 8). Le bord entre ces deux parties est sans retouches. Quant à la troisième elle est du type décrit dans le niveau 2 de la catégorie que le regretté D. Peyrony appelait triangles allongés, à qui il manque le talon qui est tronqué. Nous leur conservons le nom de prototype de triangle scalène. Mais ici on voit nettement qu'il ne peut y avoir de troisième angle, la cassure étant sur le point le plus épais de la lamelle. Le bord longitudinal retouché est parfaitement abrupt, une deuxième arête est très près du tranchant (voir Fig. 14, n° 10).

Outils en os et en bois de renne. — Cet outillage n'aurait rien de remarquable si l'on ne devait y comprendre le lot de choix du Musée de l'Homme.

En caisse nous avons : une pointe de sagaie de section ovale; une base de sagaie renflée, avec trois sillons circulaires qui lui donnent un aspect phallique (Fig. 19, n° 1); une petite sagaie bifide et à rainure dorsale; une base de sagaie à biseau simple; une pointe épaisse; deux fragments de baguettes rondes; trois fragments de bois de renne retouchés; un os lissé sur une face et un côté.

En vitrine il y a (fouilles Didon) : 5 lissoirs, 5 fragments d'aiguilles à chas, 2 fragments de côtes sciées en travers, 3 pointes, un fragment d'os à gouttière creusée.

Plusieurs grosses baguettes en bois de renne à section carrée peuvent avoir servi de poussoirs. Elles ont leur dos parcouru par des rainures assez profondes. L'une d'elles présente un magnifique ornement plus ou moins en forme de lyre dont les branches un peu serrées par le manque de place se terminent par un renflement foliforme (Fig. 18, n° 2)⁸.

Un splendide instrument (Fig. 18, n° 3) est une baguette bipointe qui serait demi-ronde avec ornementation pointillée sur le dos convexe et une série de chevrons sur la face plane, mais qui se complique d'une double rainure latérale longitudinale profonde, ce qui donne une forme trifoliée en section. Une autre baguette sans ornementation (Fig. 18, n° 11) présente une section nettement en feuille de trèfle, la face plane étant creusée d'une gouttière. Ces deux pièces à elles seules suffiraient pour situer ces objets dans le (Proto)-Magdalénien III.

Notons encore une baguette en bois de renne (Fig. 18, n° 4) creusée sur sa face inférieure d'une large gouttière, le dos orné d'une sorte de rectangle. La base est rétrécie par des enlèvement de copeaux formant facettes. Une pointe parfaite de section ronde légèrement aplatie en dessous. Une base de sagaie à biseau simple porte trois rainures sur le pourtour. On voit que, sans être très riche, ce niveau de Magdalénien III montre un développement important de l'industrie artistique de l'os et du bois de renne.

COMMENTAIRES

La description que nous venons de faire des objets mobiliers de ces quatre niveaux pourrait suffire à rendre compte du résul-

(8) M. l'abbé Breuil en fait une tête de biche vue de face.

tat des fouilles. Nous pensons utile cependant d'aider le lecteur à en tirer quelques réflexions.

D'abord nous constaterons que les Magdaléniens vrais, ceux à harpons, se sont établis sur le sol sec de l'abri, où il n'y avait pas de dépôts antérieurs. Les (Proto)-Magdaléniens avaient vécu exclusivement en avant et en contre-bas. Les fouilles n'ont pas permis d'aller jusqu'au sol, ni même de le sonder, ce qui nous l'espérons sera fait un jour, surtout si l'on assèche le vallon. Nous saurons peut-être alors si le dépôt de noisettes signalé par Hardy, trouvé à 3 mètres de profondeur en creusant un puits, peut être attribué aux Paléolithiques.

Dès maintenant nous pouvons voir ici une séquence comparable à celle jusqu'ici constatée ailleurs.

Le niveau le plus bas, avec ses raclettes, ses petits perçoirs sur éclats et quelques rares burins à coches sur gros éclats, appartient incontestablement à ce que nous avons appelé le (Proto)-Magdalénien Ic. Dans cet étage il n'y a pas de lamelles à bord abattu. Les burins d'axe sont l'outil dominant, surtout à deux pans, avec un nombre de lamelles de coup de burin plus grand, ce qui est régulier. Les grattoirs viennent en seconde place.

Au-dessus de ce niveau se trouve un espace stérile de près d'un mètre. Puis on rencontre le niveau 2 établi sur un pavement de cailloux, usage fréquent chez les préhistoriques. Nous constatons ici que le nombre des burins a diminué, celui des grattoirs est presque égal et compte seulement une moitié sur bout de lame. Les lamelles à bord abattu viennent en troisième rang. C'est le fossile qui nous paraît le plus intéressant. Il nous permet de déterminer ce niveau grâce à la présence de lamelles à troncature retouchée oblique, comme celles de Laugerie-Haute où notre regretté D. Peyrony a voulu voir des triangles allongés. Mais le troisième angle manque, comme toujours (Fig. 6, n^{os} 2 à 5). Les lamelles tronquées obliquement avec ou sans pointe sont nombreuses aussi ici (Fig. 7). Il y a un certain nombre de lamelles denticulées. Cela nous situe donc dans le (Proto)-Magdalénien IIb.

Le niveau suivant, 3, diffère sensiblement. Le nombre des burins d'axe remonte fort. Les grattoirs ne sont plus que sur bout de lame ce qui diminue leur pourcentage. Les lamelles à bord abattu sont moins nombreuses et ne sont presque plus denticulées ni à troncature oblique. On commence à voir le développement artistique du bois de renne dont cette patte de

bison (Fig. 13, n° 1) est un spécimen si parfait, digne de faire partie d'un de ces propulseurs du Mas d'Azil ou de Bruniquel si justement admirés. Et cela nous a conduit naturellement à classer ce niveau au (Proto)-Magdalénien IIIa.

Avec le dernier niveau 4 les progrès continuent dans le travail de l'os et du bois de renne. Nous avons des baguettes menues à face plane avec de profondes rainures bilatérales (Fig. 18, n° 3 et 11); des décorations dorsales du plus bel effet et même de la face inférieure (Fig. 18, n° 2).

L'outillage en pierre lui-même voit apparaître le vrai triangle scalène (Fig. 14, n° 9), tandis que les lamelles à bord abattu remontent en pourcentage au détriment des burins toujours d'axe et des grattoirs sur lames. Un exemplaire de lamelle à bord abattu est vraiment une très belle pièce (Fig. 14, n° 1). La retouche de ce bord serait digne de La Gravette. Mais son profil est courbe, comme pour la plupart qui sont tronquées, probablement à dessein comme l'un de nous pense l'avoir montré dans une étude sur celles de Badegoule⁹. Ici les mensurations de toutes ces pièces réunies des niveaux 2, 3 et 4 font ressortir que plus des trois quarts d'entre elles ne sortent pas des limites comprises entre 0 m. 025 et 0 m. 035, ce qui ne pourrait pas s'expliquer si elles étaient cassées au hasard. La majorité d'entre elles a le bord abattu abrupt, épais, rectiligne. Plus d'un tiers est à bord rabattu par retouche abrasive ayant enlevé la totalité d'un versant de la lamelle¹⁰. Un certain nombre a le bord partiellement abattu (lamelles à cran, Fig. 14, n° 8, 11 à 14).

La matière est toujours pour ces outils le silex noir de la craie, sans patine. Pour les autres pièces, surtout pour les burins et les grattoirs les plus beaux, on rencontre 20 à 30 % de spécimens d'autres couleurs, par ordre d'importance bleuâtres, jaunâtres, blanchâtres, marron, mouchetés bleu et même quelques rares calcédoines et jaspes jaunes.

Les nucléi, rares et plutôt globuleux au niveau I où la confection des raclettes en a fait disparaître une partie, sont plus

(9) D^r Cheynier. Les lamelles à bord abattu.. *Bull. S.P.F.*, n° 6, 1934.

(10) Ces objets sont désignés sous le nom de « Râpes », par Hardy, tant dans sa monographie (op. cit.) que dans son catalogue du Musée de Périgueux de 1905 qui en contient 13, soit 5 % seulement des objets en silex de ces niveaux de Magdalénien proprement dit, contre 24 harpons.

nombreux ensuite; ils deviennent plus couramment pyramidaux.

La parenté entre les trois niveaux supérieurs est indéniable, ce qui explique la difficulté que l'on rencontre souvent pour les classer lorsqu'on a affaire à une petite station. Les burins, en majorité d'axe à deux pans (becs de flûte), permettent de les distinguer de l'Aurignacien supérieur (Périgordien III, IV, V) où les burins d'angle sur troncature retouchés dominent généralement.

Les lamelles à bord abattu ou rabattu peuvent être comparées à la retouche gravettienne, mais elles sont sur lamelles à profil courbe et microlithiques. Les aiguilles à Chas se rencontrent à tous les niveaux depuis le Solutrén supérieur, sans excepter le (Proto)-Magdalénien I. Nous ne les avons pas représentées sur nos figures parce que trop fragmentées.

Enfin la faune comprend le saiga comme il est de règle au (Proto)-Magdalénien II.



L'abbé J. Bouyssonie empêché de publier le résultat de ses recherches, a remis tous les documents au D^r A. Cheynier, qui, en plein accord, a rédigé cet article et dessiné les pièces figurées.

Nous remercions notre ami Henri Delsol pour sa participation active aux fouilles ; M. H. Kelley qui nous a confié des pièces intéressantes et permis de les publier; la Société Archéologiques du Périgord qui nous a ouvert largement les pages de son *Bulletin*.

LES ABBAYES CISTERCIENNES DE LA DORDOGNE

dans les *Statuts*

des Chapitres généraux de l'Ordre de Cîteaux

(Suite et fin)

Il ne paraît pas possible d'étudier les statuts concernant Cadouin de la même manière que nous avons étudié ceux des trois autres abbayes cisterciennes de la Dordogne : il suffisait pour celles-ci de respecter à peu près l'ordre chronologique des définitions en les groupant sous quelques rubriques. Pour celle-là nous sommes débordés par l'abondance et la richesse des informations. Cadouin fut en effet dans l'Ordre une abbaye importante à des titres divers qui seront successivement étudiés dans les pages qui suivront. La plus déterminante de ces raisons nous paraît avoir été la présence dans les murs de l'abbaye, du Suaire.

LE SAINT SUAIRE ET LES STATUTS DU CHAPITRE GENERAL

Malgré cela les statuts nous apprennent fort peu de chose sur son origine ou son culte. En 1239, le Chapitre Général exauce la demande du comte Amaury de Montfort que soit célébré à Cadouin et dans ses filles un anniversaire annuel pour l'âme de bonne mémoire du comte Simon de Montfort. Le Chapitre Général ordonne en outre à l'abbé et à la Communauté de Cadouin que le vase d'or donné par Amaury afin d'y conserver perpétuellement le Suaire de Jésus-Christ ne serve pas à d'autres usages et ne puisse être aliéné ni mis en gage. Quant au vase d'argent qu'il a remplacé, il devra servir à conserver des reliques⁷.

Deux siècles plus tard, le Saint Suaire est à Toulouse où, bien accueilli par le clergé et les fidèles, il fera un long séjour, créant ainsi pour Cadouin une situation délicate. En

(7) Il existe des réactions différentes et diverses datations des statuts des premières années de l'Ordre; leur maniement est donc délicat et appelle des réserves.

1430, en effet, le Chapitre Général, ayant entendu les plaintes de l'abbé de Cadouin sur l'injuste rétention du Saint Suaire par ces Messieurs les Capitouls de Toulouse, charge ledit abbé de réclamer et obtenir le Suaire par toutes voies juridiques et de le remettre le plus tôt possible à la garde dudit Cadouin et de l'ordre de Cîteaux comme c'était la coutume, offrant au même abbé, s'il en a besoin, de l'aider et le conseiller dans l'exécution de son mandat.

Plaintes et réclamations bien inutiles puisqu'en 1432 un statut repris presque mot à mot en 1433 parle toujours de la « Maison du Saint Suaire »; celle-ci est devenue comme une annexe lointaine de Cadouin où résideront abbés et moines comme nous le verrons plus loin.

Le Chapitre Général pensait pouvoir régler définitivement la question lorsqu'en 1444 il délégua les abbés de Boulbonne et de Calers pour s'informer si la maison du Saint Suaire proche de l'église du Taur ne pourrait être cédée au cardinal de Foix (?) pour y faire un collège sous réserve de verser les revenus de cette maison.

Mais le Suaire reste toujours là. De gré ou de force, le Chapitre Général semble accepter la chose comme définitive car en 1448, il ordonne à l'abbé de Cadouin, en vertu de la sainte obéissance et sous peine de déposition, de placer dans l'année suivante « dans le Saint Suaire de Toulouse » quatre religieux de l'Ordre afin d'y demeurer et célébrer dévotement le service divin selon la coutume de l'Ordre. Encore faudra-t-il en chasser rapidement et après l'avoir dépouillé de l'habit cistercien, un frère prêcheur qui y demeure actuellement.

En 1453, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement à ce sujet, le Chapitre Général confie le soin de tenir la chapelle du Saint Suaire et le Saint Suaire lui-même à maître Guillaume de Fabaris (Favières ?) s. th. pr. et régent du collège Saint-Bernard de Toulouse et à l'abbé de Grandselve également docteur en théologie.

Faut-il voir là un premier pas de Grandselve vers la possession du Suaire ou un simple droit de visite devenu nécessaire. On pencherait vers la seconde éventualité en parcourant les griefs énumérés devant le Chapitre Général.

de 1455. Des personnes dignes de foi ont rapporté que le Saint Suaire était mal honoré. Peu de religieux à son service; quelquefois deux ou trois jours sans messe; le reliquaire souvent sans luminaire; les moines menant une vie deshonnête; des « apostats » parmi eux; un abbé décrépît (il démissionnera en effet l'année suivante à cause des infirmités et de la vieillesse); le prieur et la communauté de Cadouin négligents. Mais tout cela ne sent-il pas la calomnie ou l'intérêt? La suite donnerait à le penser car on propose un remède si facile! Grandselve est le monastère propice et convenable pour assurer la garde du Suaire. N'a-t-il pas des revenus abondants et un personnel nombreux? Les abbés de Boulbonne et de Fontfroide sont donc chargés d'enquêter s'il est possible d'ôter à Cadouin le Suaire et tout ce qui lui appartient et de le donner à Grandselve. On attendrait pour cela la vacance du siège abbatial de Cadouin à moins que l'abbé actuel ne donne son consentement sous la réserve de jouir toute sa vie durant de la dignité, des honneurs, droits, émoluments, revenus attachés audit suaire. Le contrat de cession porterait en outre les clauses suivantes : entretien en vivres et vêtements décentes de deux moines étudiants de Cadouin dans la maison du Saint Suaire aux frais de Grandselve; entretien de six moines de Grandselve de bonne vie, renom et mœurs honnêtes qui célébreront l'office divin c'est-à-dire la messe et autres heures canoniques; versement annuel à la Toussaint à l'abbé et à la communauté de Cadouin d'une somme d'argent estimée selon les revenus du Saint Suaire calculés sur une période de dix ans.

Ce qui nous fait penser qu'il y eut calomnie et peut-être manœuvre de Grandselve c'est qu'un statut de 1457 casse solennellement la définition précédente et l'annule, chargeant l'abbé du Beuil d'incarcérer jusqu'à restitution tous ceux qui détiennent le reliquaire. Que s'est-il passé entre temps ? L'abbé Jacques de Lanès a démissionné de sa charge en 1456 et le Chapitre Général vient de ratifier l'accession au siège abbatial de Cadouin de Pierre de Gain, abbé du Beuil. Celui-ci, plus actif, puisqu'il ramènera bientôt le Suaire à Cadouin a dû présenter au Chapitre Général ses

titres de possession, éventer les calomnies et faire valoir les droits de son abbaye contre celle de Grandselve. Cela ruine du même coup la lecture de l'éditeur des Statuts, qui, voyant écrit « abbati de Dulio » rectifiait entre parenthèses « Caduino » sans remarquer que l'écriture « Bulio » était la plus obvie tant à cause de la proximité des orthographes proposées que par la récente nomination de Pierre de Gain.

Celui-ci acceptait une lourde charge car il dut reconstruire une grande partie du monastère. Le Gallia Christiana date à juste titre de son époque un fragment parlant de la situation de Cadouin dans un mauvais pays, de la stérilité des terres, de la coutume où sont les frères de demander l'aumône pour relever leurs finances. Un statut de 1485 confirmerait cette supposition. En effet, après une magnifique page sur la dévotion au Christ, à sa Passion, au Suaire, il promet la confraternité de l'Ordre de Cîteaux avec pleine participation à tous ses biens spirituels longuement énumérés, annonce de la mort au Chapitre Général, absoute du défunt comme pour l'un des frères, participation à toutes messes et prières annuelles, à tout fidèle visitant l'abbaye et donnant de l'argent pour relever le lieu et le monastère⁸. C'est d'ailleurs la dernière fois que les statuts feront mention du Saint Suaire.

LES DEBUTS DE L'ABBAYE

Les débuts de l'abbaye sont assez obscurs : la fondation par Géraud de Sales nous apparaît sûre. Ce qui l'est moins est la constitution et surtout l'organisation de l'ordre des Caduniens dont il est souvent parlé dans les textes. Le Chapitre Général de Cîteaux ne connaît Cadouin qu'en 1201 où son abbé est désigné pour faire partie de ceux qui se réuniront afin de décider la collecte en faveur de la Terre Sainte et de la rédemption des captifs. L'abbé d'alors était-il éminent? Fut-il nommé pour honorer Cadouin qui venait cette année même suivant la tradition de s'agrèger entièrement à Cîteaux? Entièrement d'ailleurs est beaucoup dire car s'il est vrai que Cadouin avait auparavant ses coutumes

(8) Carles donne une traduction française de ce statut attribuée à Dom Claude Vaussin.

spéciales, il est aisé d'en retrouver les traces dans les années suivantes à moins d'admettre que son abbé était particulièrement récalcitraant lorsqu'il s'agissait de ses filles.

En 1203 il est accusé de ne pas avoir fait la visite de ses filles, accusation reprise contre son prieur en 1206, lequel se voit punir de trois jours de « levis culpa » dont un au pain et à l'eau. En 1211 on le somme de fournir Fontguilhem et Gondon de livres ecclésiastiques et pour cela de demander l'aide et le conseil du chef de lignée Pontigny. Il n'obéit pas puisque l'année suivante, en son absence. — se sent-il coupable ? — le Chapitre Général le condamne à trois jours de « levis culpa » dont un au pain et à l'eau. On le charge en outre d'aller enquêter à Clariana où l'abbé, dit-on, est un ancien fugitif passé un temps aux moines noirs. Mission renouvelée avec insistance l'année suivante afin que le bruit n'en vienne plus au Chapitre Général; l'abbé de Cadouin est d'ailleurs puni pour n'avoir pas rempli son devoir l'an passé. En 1215 il doit, en compagnie de l'abbé de Belleperche, convoquer celui d'Ardorel qui a reçu en dépôt des pièces d'or d'un fugitif de Grandselve, disposer de l'argent et corriger les personnes. Mais l'argent est dépensé puisqu'en 1216 il doit veiller à ce que le prieur d'Ardorel se rende à Petra où les abbés d'Orta et de Berola (Horta et Verola en Espagne) l'attendront pour enquêter au sujet de l'emploi des pièces d'or et terminer l'affaire. La même année, il devra annoncer à l'abbé de Clariana qu'il est puni pour n'être pas venu au Chapitre Général. En 1234 le Chapitre s'émeut de tout le mal que l'on dit de Cadouin et de Gondon; en 1235 il parle de corrections nécessaires à Ardorel, Cadouin et Saint-Marcel; en 1237 il somme Cadouin de mettre un abbé et des moines à Saint-Marcel ou de le transformer en grange dans l'année qui suivra.

En 1222 il y eut une permutation de maisons-filles intéressant Cadouin; en 1244, l'abbé de Pontigny doit étudier la situation des prieurés de Cadouin et autres prieurés de sa génération, restes de son ancienne organisation très probablement.

Entre temps on trouve le monastère en litige avec des

voisins : En 1207, il ne faut pas moins d'une délégation au roi pour terminer une affaire Obazine-Cadouin-S^t-André; en 1209 nous trouvons une affaire Peyrouse-Boschaud-Cadouin.

L'abbé de Cadouin est chargé de plusieurs arbitrages : en 1223 entre Gimont et Gradselve; en 1261 entre Peyrouse et Dalon ou de quelque mission : en 1216 il doit avertir les abbés de la Bénisson-Dieu et de Peyrignac absents du Chapitre Général d'avoir à se tenir à l'église hors de leur stalle abbatiale et de jeûner chaque vendredi au pain et à l'eau jusqu'à ce qu'ils se soient excusés à la session suivante.

Mais ce qui nous frappe le plus à cette période est qu'à trois reprises il est parlé de corrections à effectuer à Cadouin; en 1226 l'abbé est déposé « à l'instant » à cause de sa grande dissolution et des nombreuses choses graves et péremptoires qui lui sont reprochées⁹ ; en 1234-1235 Cadouin attire l'attention du Chapitre Général. S'agit-il de choses graves ? Nous ne le pensons pas.

UNE PERIODE TROUBLEE

Cadouin du reste dut très bien aller par la suite car on ne rencontre plus de statuts le concernant en une période où tout écart était encore sévèrement puni. Ces statuts seront forts rares d'ailleurs durant le xiv^e siècle et le début du xv^e mais aussi très curieux. Avec celui de 1334, nous prenons contact pour la première fois avec ce collègue Saint Bernard de Toulouse qui tint une si grande place dans la vie de l'abbaye. Cette année-là, en effet, deux moines de Cadouin, frère Jean de Bezuse et frère Hugues de La Cropte, sont renvoyés à leur monastère pour avoir enfreint l'interdiction formulée par le Chapitre Général de suivre les leçons de droit canonique¹⁰ ; ils feront en outre huit jours de « levis culpa ». Or nous retrouvons Hugues de la Cropte

(9) Il s'agirait de Constantin qui dut beaucoup sortir de son monastère; cela suffisait à le faire suspecter; il dût d'ailleurs être réhabilité car on le retrouve plus tard.

(10) Cf. Les Cisterciens et l'étude du droit dans *Analecta S. Or. Cist.*, Ann. 7 (1951).

dès l'année suivante sur la liste abbatiale de Cadouin donnée par de Bosredon. Tout le monde n'était pas bachelier et ne succédait-il pas à son parent Pierre de la Cropte de Lanquais ?

En 1397 l'abbé de Cadouin demeure à Toulouse auprès du suaire avec quelques moines dont le frère Manald de Lobersan, moine de Bouillas qui, cité à comparaître devant le Chapitre n'est pas venu, est déclaré contumace et excommunié

En 1400 le Chapitre Général ordonne une enquête pour savoir si l'abbaye de S^t-Marcel, qui ne marchait déjà pas bien en 1233 et 1237 comme nous l'avons vu, peut faire vivre un abbé et six moines; au cas contraire, elle serait réunie à Cadouin.

En 1401 définition solennelle aux termes de laquelle l'abbé est accusé de sortir sans permission — peut-être partage-t-il son temps entre la maison du Suaire et Cadouin; peut-être fait-il des démarches auprès des différentes cours afin de récupérer la relique ? — on lui ordonne de rentrer et de se présenter au Chapitre Général suivant. La même année on demande à Cadouin de verser une pension annuelle de 6 pièces d'or à son ancien abbé Géraud de Bonafon actuellement profès de Gimont.

En 1404 nous trouvons Cadouin dans une liste de monastères taxés et en 1406 son abbé est excusé de ne pas assister au Chapitre Général

UN GRAND ABBÉ : JACQUES DE LANES

Le Gallia Christiana ne dit presque rien de cet abbé; nous apprenons pourtant par lui qu'il gouvernait l'abbaye en 1414 et jusqu'en 1431. Le Chapitre Général n'en fait mention qu'en 1425 où il est nommé commissaire pour percevoir des contributions dans l'Ordre. En 1427 nous apprenons qu'il est docteur en droit — on est donc devenu coulant en ce qui concerne ces études dans l'Ordre — et qu'il est chargé de forcer les abbés à envoyer le nombre d'écoliers prévus au collège de Paris ou à celui de Toulouse.

Au Chapitre de 1430 il est fait cinq fois mention de lui. Il fera partie des abbés envoyés par l'Ordre pour le repré-

senter au Concile de Bâle; en outre, il devra réformer avec l'abbé de Boulbonne le collège de Toulouse et forcer les abbés à y placer les écoliers; il enquêtera avec l'abbé de Gimont sur la récente élection abbatiale de Calers; il obligera Grandselve à payer ses dettes à Boulbonne. Enfin, aidé par le Chapitre Général, il fera tous ses efforts pour reprendre le suaire. En 1431 il est encore chargé de régler une affaire curieuse : un de ses moines Fr. Guillaume de Bergès est accusé par l'abbesse de Goyon d'avoir emporté de ce couvent — dont il était sans doute aumônier — une chasuble et deux dalmatiques de soie. La même année il doit forcer le nouvel abbé de Calers à payer à Boulbonne une somme de 24 écus d'or qu'il lui doit.

UNE SUCCESSION DIFFICILE

En 1432, date qui confirme celle donnée par le Gallia, une définition ratifie l'élection d'un abbé de Cadouin. Mais l'affaire ne fut pas facile⁽¹⁾. En 1434 une première définition parle d'un procès entre l'abbé de Cadouin et fr. Jean (*sic*) de Lanes. Une deuxième déclare que fr. Jean Boier et Jacques de Lanes soumettent leur cause à l'Ordre. En 1434 un statut précise que l'abbé de Pontigny devra trouver à Jacques de Lanes un monastère où il résidera pieusement et vivra honnêtement en attendant la décision du Chapitre Général. Leur affaire se prolonge toutefois puisqu'un statut de 1442 interdit aux deux parties de porter leur affaire devant d'autres juges que ceux de l'Ordre. En 1443 donc — et non en 1434 — on apprend que leur cause est soumise au Chapitre Général pour y être jugée l'année suivante. En réalité c'est en 1445 seulement qu'une définition solennelle nous apprend que Fr. Jean Bohem (*sic*) abbé de Cadouin, licencié en théologie et Fr. Jacques de Lanes, docteur en droit, se sont soumis, le premier en personne, le second par procureur qualifié. Jacques de Lanes reviendra à son monastère de profession, Nizors. L'abbé de Cadouin lui versera chaque année 12 pièces d'or, 6 à Noël et 6 à la Nativité de saint Jean-Baptiste.

(11) Sur la cause de cette querelle. Cf. *B.H.A.P.*, tome 22; p. 240.

UN AUTRE GRAND ABBE : JEAN BOHIER OU BOCHIFR

Alors que les autres abbayes de la Dordogne ne font guère parler d'elles au xv^e siècle c'est justement à cette période avec le xvii^e siècle que Cadouin se retrouve le plus souvent dans nos statuts. En effet, à part l'année 1446 où il est excusé, il se passera peu d'années que le Chapitre Général ne parle de l'abbé de Cadouin ou de sa communauté. N'est-il pas licencié en théologie ? En 1442 on le charge de rattraper les fugitifs et apostats, de punir les moines portant des habits spéciaux et de forcer les abbés à envoyer des écoliers à Paris et à Toulouse. La même année il reçoit pour mission d'enquêter sur les « congrégations et ordonnances » faites en Aragon et provinces avoisinantes et de les rendre nulles selon les décrets papaux et les statuts de l'Ordre. Mais c'est surtout le Chapitre de 1445 qui le met en valeur : on lui confie spécialement le soin de rattraper les conspirateurs de Bonnefont en Comminges, d'enquêter sur le régime matériel et spirituel de Fontfroide, d'aller enquêter à Villelongue, de voir si la charte de visite d'Elnondes faite par l'abbé de Silvanes est convenable et de la casser, s'il y a lieu, d'enquêter sur l'élection d'Aiguebelle dont on dit que l'abbé élu a été moine mendiant, de prévenir enfin l'abbé de Valmagne de l'excommunication qu'il a encourue. En 1449, le Chapitre Général ratifie la déposition faite par lui de Fr. Jean Barrili qui se donnait pour abbé de La Faize mais revient sur sa décision en 1452 en interdisant à l'abbé de Cadouin de l'arrêter ou de l'incarcérer sous quelque prétexte que ce soit; de même il lui est interdit de retenir chez lui « des apostats » sous aucun prétexte. Cette année-là, il fait partie de ceux qui sont agréés comme plénipotentiaires de l'Ordre pour ses affaires spirituelles et matérielles. En 1450 cependant on lui interdit de s'occuper de l'incorporation à son monastère de celui des Feuillants soumis à La Creste et l'année suivante on vérifie s'il a obéi ou s'il est passible de punition.

En 1432, le Chapitre Général avait réhabilité un « fugitif » de Cadouin, Fr. Jean Vaquier; l'année suivante on apprend qu'un autre frère, Jean de Ribes, a causé du scan-

dale et qu'il faut le punir. A cette époque encore, la « maison du Suaire » attire l'attention du Chapitre.

En 1432, nous voyons notre abbé en affaire avec Gimont et Berdoues; une autre affaire entre Grandselve et Cadouin d'une part et Flaran et Cadouin de l'autre; comment Cadouin peut-il être à la fois des deux côtés? Pourtant la même définition est reprise mot pour mot l'année suivante, d'autres aussi d'ailleurs. La même année encore une enquête est ordonnée à Cadouin ou à la maison du Suaire au sujet de biens enlevés par G. de Bonefon ancien abbé, par l'abbé de Nizors et par fr. Jean Vaquier, « le fugitif » dont il a été parlé plus haut. En 1433 on semble bloquer plusieurs affaires en ordonnant une enquête sur ce que Guimond, Berdoues, Boulbonne et Nizors doivent à Cadouin; en 1444 Cadouin a fait passer à ses avocats de Paris 12 pièces d'or par l'abbé de Longpont; ce dernier le nie; en 1445 on signale une affaire Cadouin Reigny¹².

DE NOUVEAU : JACQUES DE LANES

En 1433 nous voyons la confirmation par le Chapitre Général de l'élection au siège abbatial de Cadouin de fr. Jacques de Lanes. Est-ce le même que celui rencontré plus haut Le Gallia Christiana en émet l'hypothèse : « idem fortasse qui supra ». Pour nous la chose paraît moins douteuse. Son élection est présidée en effet par le commissaire de l'abbé de Pontigny, lui-même abbé du monastère où fr. Jacques de Lanes se serait retiré vingt ans plus tôt, La Bénisson-Dieu de Nizors. De plus il est dit plus loin docteur en droit; or le titre, nous l'avons vu, ne pouvait pas être courant à l'époque; enfin, deux ans plus tard, il est dit décrépît et l'année d'après, couché, vieux et malade.

Si la date de 1414 donnée par le Gallia est exacte et s'il avait à cette époque 25 à 30 ans, à la date qui nous occupe il aurait aux alentours de 65 ans et pourrait être réélu. Sinon il faudrait admettre qu'il s'agit d'un homonyme, lui aussi docteur en droit, qui n'ayant pas eu le siège abbatial à la mort de son parent ou homonyme, l'obtiendrait vingt ans plus tard.

(12) Cf. encore 1445, 82.

Toutefois il ne pourra faire grand chose; en 1434 le Chapitre confirme l'élection qu'il a présidée pour le siège abbatial de Goudron de Guillaume de Brassat, peut-être l'apostat dont il sera parlé en 1458? C'est sous cet abbatial que le Chapitre Général doit s'occuper plus activement du Suaire et de la maison de Toulouse et proposer les solutions étudiées plus haut. Certains ne profitent-ils pas de l'âge et des infirmités de Jacques de Lanes pour manœuvrer? Celui-ci s'en rend compte et va céder sa place.

AUTRE SUCCESSION DELICATE

En effet une définition de 1436 nous apprend que l'évêque de Gondom ayant des vues sur Cadouin et ayant introduit à cet effet une action au Parlement de Toulouse, Jacques de Lanes, afin de l'évincer, a résigné sa charge entre les mains du légat pontifical; ce dernier donne l'abbaye en commende à l'abbé du Beuil, Pierre de Gain, qui demande confirmation à l'abbé de Citeaux, lequel en établit un document solennel signé des définiteurs de l'Ordre.

Entre temps et malgré cela, l'abbé de Pontigny a dû présider une élection de laquelle le nom de Jean de Paës, moine de Petra, que nous savons étudiant à Toulouse en 1432, est sorti. Mais le Chapitre Général de 1437 ratifie la confirmation de l'année précédente, casse l'élection de Jean de Paës et le menace d'excommunication s'il occupe la charge abbatiale. Ce dernier toutefois ne paraît pas s'être soumis de suite car en 1439 les abbés de Dalon et de Peyrouse sont chargés de faire exécuter la décision et d'écarter le concurrent.

L'ABBE PIERRE DE GAIN SENIOR

Le nouvel abbé Pierre de Gain « de Guy, de Gaing, de Gano ou de Grano » avait fort à faire : récupération du Suaire d'abord que lui confie le Chapitre Général de 1437; restauration de son abbaye ensuite qu'un statut de 1451 déclare désolée par les guerres et dans une telle pénurie que les religieux peuvent à peine y vivre; c'est pour cela qu'on lui accorde d'unir à son monastère celui de Gondom, lui-même devenu une aire et une mesure. Il lui faut encore

remonter sa communauté : on apprend que des moines de Cadouin sont passés à Obazine : ils devront revenir à leur monastère. Enfin il est chargé de diverses missions : enquêter sur un faux commis par un moine d'Obazine. Un autre frère, Pierre Ribregue, du même couvent, a profité de l'absence à Rome de l'abbé de Valette pour aller à main armée dans ce monastère et y occuper la stalle abbatiale le jeudi-saint; il doit le rattraper.

En 1439 l'abbé est chargé d'enquêter sur un contrat au sujet de Boulbonne et de le ratifier, s'il y a lieu, mais on apprend l'année suivante qu'il n'a pu s'occuper de cette affaire. En 1466, on le chargera encore de rattraper un frère Jean Maillet qui a déshonoré l'ordre.

Cependant sous cet abbatiat l'abbaye doit revivre et les moines être de valeur car, à deux reprises, on prendra parmi eux des religieux pour la dignité abbatiale : en 1460 frère Jean Ebrard est nommé au Rivet pourvu qu'il y maintienne un nombre de religieux proportionnel aux revenus ; en 1464, le frère Hugues Debarde ou de la Barde est élu à Gondom; cette abbaye poursuit donc sa vie propre malgré la définition de 1458 ?

L'ABBE PIERRE DE GAIN JUNIOR

Rien dans les statuts du Chapitre Général ne nous indique à quel moment le neveu succède à l'oncle. Nous ne le rencontrons en 1482 qu'en mauvaise posture : le frère Jean (*sic*)..., est-il écrit suffisamment cité et non comparu et déclaré contumax. L'année suivante on rétablit son nom : Pierre de Gayn cité en 1482 et non comparu, cité de nouveau en 1483 et récidiviste, déclaré contumax et excommunié. Excommunication de l'Ordre seulement dont il devait être facile de se faire relever. Nous pouvons donc jusqu'à preuve du contraire penser qu'il continuera son règne et lui attribuerons les définitions suivantes : en 1485 il est chargé d'enquêter sur l'aliénation des biens de Peyrouse autrefois faite par l'abbé Bernard de Mayac; il est relevé du serment pour contrat passé avec Arnold Alphier puisque ce contrat a été reconnu frauduleux; il fait exempter son abbaye à cause de sa pauvreté et de ses charges de

l'envoi d'écoliers pour un an et se fait exempter lui-même pour deux ans de l'assistance au Chapitre Général; il fait participer à la confraternité de l'Ordre tous ceux qui donnent de l'argent pour le Suaire ou lors d'une visite à Cadouin. En 1488 on le charge de remédier aux scandales de Berdoues et de juger l'affaire entre Jean de Cardailliac qui se dit commandataire de Belleperche et frère Jean de Luc et des religieux de cette abbaye. En 1489 il reçoit encore une charge; en 1495 enfin il enquête sur la démission de l'abbé de Gondom et sur l'élection de frère Pierre Brassat, moine de Cadouin. En 1504 il est signalé comme présent et enquête sur l'éjection par son abbé du frère Jean Fourcade, moine de Gimont.

L'ABBE PIERRE BONNEAU

Cet abbé est signalé en 1504 par le Gallia Christiane qui lui donne le nom de Jean. Or, c'est seulement en 1508 que le Chapitre Général ratifie l'élection d'un Pierre Boucan. Mauvaise orthographe ? En l'absence de précisions nous gardons l'orthographe du Gallia; nous suggérons toutefois un rapprochement avec Pierre Bonneau, abbé de Boschaud, élu en 1523 et signalé comme régulier; est-ce le même ? En tous cas en 1508, l'abbé de Cadouin est agréé comme procureur de l'ordre devant le Parlement de Bordeaux.

LE COMMANDATAIRE

L'âge des abbés réguliers se termine pour Cadouin, il faudra attendre les réformes de la fin du xvii^e siècle et l'étroite Observance pour les retrouver et les grands noms qui se succèdent à la commande de l'abbaye ne peuvent faire oublier que la ruine spirituelle du monastère s'amorce. Le Chapitre Général s'en émeut. En 1517, l'abbé de La Fèze est cité pour avoir visité les monastères de la filiation de Cadouin sur commission du « commandataire ». En 1521 le « commandataire » de Cadouin se prétend des droits sur Bonnevaux; afin de se défendre, l'abbé de ce monastère est déchargé de toutes taxes de l'Ordre; de même en 1523, où l'abbé élu de Bonnevaux est en procès contre le « protonotaire » de Cadouin; comme le procès est ruineux, l'élu

sera exempté de toutes taxes ; en 1522 l'abbé d'Ardorel aussi est félicité pour avoir résisté à une visite faite par un commissaire mandaté par le « commandataire » de Cadouin.

Et pourtant les commandataires vont se succéder sur le siège abbatial du monastère; il nous faudrait d'autres sources pour décrire leur rôle néfaste ; la nôtre se tait pour un siècle et demi.

UN GRAND MECONNU : L'ABBE PIERRE MARY

Pierre Mary fut un homme éminent dont nous pensons plus tard étudier la vie d'une manière assez poussée. Ici, nous le rencontrons pour la première fois au Chapitre Général de 1667, où il est désigné comme définiteur dans la lignée de Pontigny. Dès la première session, on y lit le Bref d'Alexandre VII que tous les capitulants ratifient. L'abbé de la Trappe fait des réserves, suivi en cela par tous les abbés de l'Étroite Observance dont celui de Cadouin. Tout ce Chapitre Général d'ailleurs sera troublé par les discussions fameuses entre Étroite et Commune Observance dont il serait trop long de présenter ici même un simple résumé. L'abbé de la Trappe présente une protestation solennelle contre le Bref que signe entre autres frère Pierre, abbé de Cadouin. Plus loin, il signe aussi la protestation de l'abbé de La Vieuville contre l'élection de l'abbé d'Hauterive comme définiteur.

Cela n'empêche pas Cadouin qui est inscrit à la province de Bordeaux d'être choisi comme maison de noviciat de l'Étroite Observance¹³ et son abbé d'être désigné comme Visiteur d'Occitanie.

Le Chapitre Général plénier suivant n'eut lieu qu'en 1672 et notre abbé y fit grande figure. Dès la lecture du Bref d'Alexandre VII, il se lève modestement et avec respect, demande la parole et réclame l'application de l'article prévoyant la nomination de dix définiteurs de l'Étroite Observance. Lui-même est désigné peu après pour cette charge dans la lignée de Pontigny.

(13) Cadouin a dû rester noviciat 70 ans environ jusqu'en 1738-1768 où nous voyons le Chapitre Général décerner ce titre à l'abbaye du Pin.

Mais il se lève de nouveau et proteste de la nullité de tous les actes capitulaires si le nombre des définiteurs de l'Étroite Observance prévu dans le Bref n'est pas atteint. Tous les abbés de cette Observance sont d'accord avec lui et menacent de se retirer; ce qu'ils font d'ailleurs. A la deuxième session, ils ne paraissent pas : le 1^{er} promoteur demande qu'on les prie amicalement de revenir; à cet effet on leur envoie deux abbés. Mais les émissaires reviennent : les abbés absents veulent voir les transcriptions authentiques du Bref et de l'Ordination du Chapitre Général au sujet des définiteurs. Quand ces pièces leur parviennent, portées par deux notaires « ad pedes » ce sont les originaux qu'ils réclament, ce qui leur est encore accordé. Cependant ils déclarent ne pas revenir tant qu'on ne fera pas droit à leur requête au sujet des définiteurs. Ils ne paraîtront donc plus de toute la durée du Chapitre Général qui continue cependant sous l'autorité de l'abbé de Cîteaux contestée par les quatre premiers Pères de l'Ordre qui en feront une protestation solennelle. A cette protestation se joindra celle, non moins solennelle, bien que rédigée en français de tous ceux de l'Étroite Observance parmi lesquels Frère Pierre, abbé de Cadouin. On le voit, notre abbé qui s'était contenté la première fois, d'adhérer aux démarches de l'Étroite Observance en est devenu le porte-parole.

Mais c'est au Chapitre Général plénier de 1683 que nous le verrons donner toute sa mesure et « tenir la vedette ». Ce Chapitre Général est marqué par plusieurs querelles. Celle de l'Étroite Observance semble moins violente qu'autrefois. Frère Pierre, abbé de Cadouin, se contente de rédiger, lire et signer au nom de ses frères « abstinents », une protestation en latin facile — par humilité ? — contre toute atteinte possible à leurs droits et privilèges.

La querelle du Révérendissime de Cîteaux et des quatre premiers Pères de l'Ordre continue. Alors que celui-là désire le vote par tête, ceux-ci souhaitent le vote par filiation afin d'affermir leur autorité. Le Définitoire voulant statuer sur leur cas les prie de se retirer de la salle capitulaire; ils réclament que le Révérendissime se retire lui aussi puisqu'il est en cause. Celui-ci se retire donc avec grande

dignité malgré les protestations du Définitoire qui le prie, à genoux, de rester et nomme auparavant frère Pierre Mary comme président de séance en tant que plus ancien définitiveur. Celui-ci ne paraît pas du tout embarrassé dans ce rôle. Il renouvelle l'obligation du secret des délibérations pour tous les assistants et pose la question sur la manière de voter. La réponse est ensuite communiquée au Révérendissime et aux premiers Pères : le vote se fera par tête selon les anciens statuts de l'Ordre et non par filiation.

Deuxième querelle entre les mêmes parties un peu plus tard sur la manière dont doit se faire la visite des quatre premières filles de Cîteaux. De nouveau Révérendissime et premiers Pères se retirent. De nouveau, l'abbé de Cadouin devient président de séance et décide de ne trancher la question qu'après avoir étudié attentivement les arguments et les pièces avancées par chaque partie dont il demande la communication.

Lui-même soulèvera plus tard une autre affaire. Il se plaint que le Visiteur de la Province de Toulouse ait osé recevoir contre son gré à la vêtüre et à la profession pour le monastère d'Ardorel fille de Cadouin, deux novices. Le Chapitre Général décide que les Visiteurs ne pourront admettre de novices désormais sans l'assentiment des abbés-pères et à cette occasion on chargera notre abbé et quelques autres de délimiter les droits respectifs des abbés-pères, visiteurs ou vicaires généraux de l'Ordre.

Comme on reproche ensuite à l'Étroite Observance d'être moins fervente qu'autrefois parce que, n'ayant que trois provinces, les monastères sont trop éloignés les uns des autres pour avoir des visites fréquentes, notre abbé fait approuver une redistribution des monastères élaborée par lui et quelques autres. Il y aura désormais cinq provinces de l'Étroite Observance en France et Cadouin prendra place dans celle du Poitou.

Le Chapitre Général fait en outre une définition solennelle que signe Pierre Mary sur le rang que doivent tenir les abbés de l'Ordre tant à l'église que dans les autres lieux réguliers aussi bien dans les collèges que dans les monastères.

Affaires importantes s'il en fût et qui aurait suffi à accaparer notre abbé. Entre temps cependant on le prie d'étudier quelques causes mineures : celle du procureur de Boncombe demandant que soient attribuées à son monastère certaines sommes laissées à sa mort par frère Jean Malgloires procureur de l'Ordre de Rome; celle du prieur et des moines de Cîteaux demandant que soit rénové un droit ancien au sujet de leur monastère; celle du frère Etienne Mulatier qui s'est fait passer pour abbé « in partibus », a écrit des libelles diffamatoires et n'a jamais rendu ses comptes ; celle du prieur d'Ardorel contre frère Raymond Plieu; celle de Clairvaux qui se dit créancier de l'Ordre, celle du contrat passé entre le commandataire et la communauté de Grandselve d'une part et Chrysogone de Chabanne de l'autre pour une aliénation de biens ; celle du Proviseur de Toulouse et d'autres qui se prétendent des droits sur le collége Saint-Bernard.

Ce Chapitre qui dura 13 jours en 27 sessions et vit 231 définitions étant enfin terminé, l'abbé de Cadouin est habilité pour approuver les corrections et ratures marginales et signe les actes avec tout le Définitoire.

Il paraîtra pour la dernière fois au Chapitre Général plénier de 1686. Dès l'entrée il est nommé définiteur dans la lignée de Pontigny comme de coutume. Lecture est faite du Bref d'Innocent II mettant fin à la querelle des premiers Pères. L'Étroite Observance, par la bouche de notre abbé, se contente de réclamer que ne soit portée aucune atteinte à ses droits et privilèges.

Plus tard il fait son rapport de Visiteur de la Province de Toulouse, à la suite de quoi le frère Etienne Mulatier, dont il a été question trois ans plus tôt, est cité à comparaître devant l'abbé de Montrimond qui doit trancher son cas.

On approuve l'ordonnance du 23 mai 1678 au sujet de l'union d'un bien dit « La Gomerie » autrefois uni à La Fêze. On retranche ensuite quelques mots de la définition faite à sa demande au Chapitre Général précédent au sujet de l'admission des novices.

Bien que cette année il ait moins d'affaires à traiter, les

charges ne lui manqueront pas, il est nommé Visiteur de la Province de Toulouse et Visiteur du collège Saint-Bernard jusqu'au prochain Chapitre; il signe enfin les actes avec tout le Définitoire.

La mort de cet abbé qui a tant fait pour Cadouin marque le début de la déchéance finale de cette abbaye. Une étude ultérieure montrera que les abbés suivants n'eurent pas sa valeur et que des abus s'introduisirent dans l'abbaye dépeuplée. Le Chapitre Général d'ailleurs n'en parlera plus. La dernière définition la concernant est rédigée en 1699 où l'on déclare qu'il ne peut être satisfait à la célébration des messes prescrites par ancienne fondation et que le Vicaire Général devra en réduire le nombre après calcul du revenu annuel de la messe conventuelle.

CONCLUSION

Qui voudrait illustrer d'un certain point de vue une histoire de l'Ordre de Cîteaux pourrait fort bien se contenter des exemples glanés au cours de ces pages. Il y a là, en effet, plus que l'histoire des monastères d'un département. On y trouve tout de l'organisation monastique cistercienne primitive : filiation, maison-mère, maison-fille, prieuré et granges, visites annuelles et chapitres généraux. On y trouve encore les coutumes particulières, les infractions minimales ou graves jusqu'aux violences et au meurtre, les lois de l'hospitalité, les enquêtes, les excuses, les pénitences, de la « levis-culpa » à la déposition et à l'incarcération. On y trouve des donations, des fondations de messes et d'anniversaires, des contrats et des procès matériels du début

Vient ensuite l'âge scolastique : collèges et leur organisations, envoi d'étudiants, pensions d'études, élèves turbulents, abbés gradués.

La décadence de l'Ordre est proche; les Chapitres Généraux s'espacent, les absents s'excusent à peine. Il est parlé de pécule de moines, de pension des abbés, d'apostats et de fugitifs, d'aliénation et d'emphythéose, de ruine de monastères, de congrégations, de commende.

Quand les réformes viennent, il est trop tard; d'ailleurs la

division en Observances ne fait qu'accroître les difficultés ; l'abbé de Cadouin est un disciple spirituel de « l'Abbé Tempête ».

Il assistera au drame : lutte des abstinents et non-abstinents, querelles des premiers Pères, conflit d'autorité, provinces et vicariats, et lorsqu'il mourra ce n'est pas seulement la mort de son monastère qui s'annonce, c'est la ruine momentanée de l'Ordre Cistercien en France qui se prépare par un siècle de relâchement et de pauvreté.

Cette petite pierre manquait encore à l'édifice; il fallait l'apporter bien qu'elle soit plutôt grise; c'est fait, mais notre souhait final est qu'elle soit une pierre d'attente où viendront s'asseoir d'autres moëllons plus clairs à la gloire de l'Ordre de Cîteaux et de la Dordogne.

L. GRILLON.

LA GRANGE-CHANCEL

ET

ses *PHILIPPIQUES*

(Suite)

Je réunis ici des strophes qui ont été ajoutées au texte et même une ode entière de l'auteur.

I. — *Strophe de Mirabeau* — Voici ce que dit l'éditeur anonyme de l'édition Didot, qui a imprimé le premier cette strophe, en la classant onzième dans l'ode III :

« Cette strophe, qui est sans contredit une des plus véhémentes de l'ouvrage, ne se voit ni dans les *Philippiques* imprimées, ni dans les nombreuses copies qu'en conservent les amateurs. Nous l'avons trouvée dans le beau manuscrit de Mirabeau, où elle est écrite en entier de la main du célèbre député, ainsi que la note suivante :

« Un homme de lettres très estimable sous tous les rapports, m'a dit tenir de la tradition que la strophe suivante avait été soustraite des *Philippiques*. C'est assurément la meilleure ».

On a prétendu qu'elle était l'œuvre de Mirabeau lui-même. M. de Lescure ne peut admettre cette supercherie « indigne du grand tribun (!) »; après avoir rappelé quels châtimens encourageaient les copistes des *Philippiques*, il suppose que cette strophe, appel au meurtre non déguisé, aurait été « soustraite » pour que le délit fût moins grave. Après les provocations analogues que contiennent plusieurs autres strophes, une de plus n'aurait guère compté.

Cette strophe a été ajoutée par Mirabeau lui-même à son manuscrit. Elle ne se trouvait pas dans les papiers de La Grange utilisés pour l'édition Puynesge. Elle n'était pas non plus dans le manuscrit autographe de A. Dujarric-Descombes. Enfin on a fait remarquer qu'elle n'était pas tout à fait dans le ton des odes, mais que son style rappelait plutôt celui des œuvres pré-révolutionnaires. Il n'y a donc aucune présomption que La Grange en soit l'auteur et, bien qu'après Didot tous les éditeurs l'aient ajoutée, on doit la considérer comme un beau pastiche interpolé dans l'ode III.

II. — *La huitième strophe de l'ode V.* — Cette strophe qui débute par les vers suivans :

Chez toi vois descendre la guerre,
Pluton, on va te mettre aux fers...

se trouve pour la première fois dans l'édition Mouffle l'Angerville, où elle est la troisième de l'ode V; Didot, et après lui Capelle et Bast lui conservent ce rang; Lescure, Campardon et Labessade la classent septième. Aucun de ces sept éditeurs n'indique sa provenance et elle n'existe pas dans les manuscrits de La Grange. Enfin il n'y avait aucune raison de prudence pour la « soustraire », car elle n'a rien d'agressif, l'auteur se bornant à mettre Pluton en garde contre les entreprises galantes de l'ombre du Régent pour séduire la vertueuse Proserpine.

Aussi je pense que cette strophe a été interpolée comme la précédente.

(1) A l'exception, comme on l'a vu, de l'édition Puynesge.

III. — *Une strophe inédite* — V. Diancourt a trouvé dans un manuscrit contenant les trois premières *Philippiques*, une strophe inédite, la quatorzième de l'ode III; elle est un appel au meurtre du Régent aussi violent que celle de Mirabeau.

Pour les mêmes raisons que plus haut, il faut aussi la considérer comme une interpolation.

IV. — *La sixième Philippique*. — On a vu que dans la première édition des *Avantures de Pomponius*, l'auteur anonyme faisait sommairement état de six *Philippiques*. On connaissait l'existence de cette sixième ode, qu'avait publié en 1885 l'*Annuaire de la Société des Amis des lettres*. V. Diancourt la trouva dans un autre manuscrit et la publia de nouveau en 1886, avec quelques variantes. « Cette ode, dit-il, est un hymne à la gloire du Régent; elle est la rétractation et le désaveu des trois qui l'ont précédée. . . »

La Grange la composa pendant sa captivité, ainsi que des suppliques en vers², pour obtenir sa libération. « On ne vit jamais plus plate rétractation et plus pitoyable volte-face », écrit encore V. Diancourt, et « après avoir lu ces poésies sans sincérité et pleines de réticences », qui n'eurent pas le résultat qu'il escomptait, on comprend que l'auteur ait pu écrire ensuite les deux dernières odes. On comprend également que Saint-Simon ait dit de lui : « Ce La Grange, qui de sa personne ne valoit rien, en quelque genre que ce fut, mais qui étoit bon poète. . . »

Comment expliquer le silence des éditeurs sur cette sixième *Philippique* ? Pour les uns, les cinq odes connues ont été pendant longtemps une arme de combat contre la famille d'Orléans et même contre la royauté légitime; leur portée aurait été affaiblie par cette sixième. Pour d'autres admirateurs de La Grange, pour son fils notamment, elle aurait trop souligné la bassesse du caractère de son auteur.

(2) Ces suppliques sont publiées par La Grange dans ses *Œuvres Meslées*.

CONFRONTATIONS

Jusqu'à la Révolution, les éditeurs des *Philippiques* n'ont donné aucune indication sur l'origine de la copie qu'ils ont utilisée. En revanche leurs successeurs l'ont indiquée³ et ils ont laissé entendre ou même ils ont affirmé que leur version était la meilleure, voire qu'elle était définitive. Par voie de conséquence, les textes antérieurs au leur seraient défectueux, sans du reste qu'ils en fournissent la moindre preuve et sans qu'ils cherchent à l'expliquer.

Quant aux critiques littéraires, ils affirment que les textes connus sont fautifs et altérés et ils pensent sans doute que leur autorité doit suffire à convaincre leurs lecteurs, car jusqu'ici aucun d'eux ne s'est avisé de comparer ces textes les uns aux autres pour rechercher quel était le moins mauvais ou, d'une manière plus précise, le plus authentique.

J'ai pu étudier et confronter treize éditions des *Philippiques*, dont deux avaient échappé aux investigations des bibliographes⁴.

A première vue, on pouvait supposer que, pour les trois premières odes, le texte de Buvat reproduisait une copie de première main⁵.

Lorsqu'on compare ce texte à celui de Lescure, apparaît aussitôt leur très proche parenté. A part deux inversions et quatre à cinq substitutions intéressant des articles ou des adjectifs démonstratifs, qui ne modifient pas chez Buvat le sens des phrases, on ne relève que trois variantes qui paraissent être des fautes de copiste.

Dans la strophe 10 de la première ode, on lit chez Buvat :

Consulte la rumeur publique

tandis qu'il s'agit chez Lescure de « la clameur publique », ce qui a la même signification, mais est plus lyrique.

(3) Sauf Capelle et Bast, qui ont reproduit sans l'indiquer l'édition Didot.

(4) Dans ces confrontations, il ne sera pas tenu compte des fautes d'orthographe, surtout de celles qui défigurent certains noms de la mythologie ou de l'histoire ancienne, à moins qu'elles n'entraînent des faux-sens ou des contresens.

(5) Si on admet que Buvat a recueilli le texte, dont il donne la copie, à la date qu'il indique (fin d'août 1720).

Buvat écrit dans la strophe 3 de l'ode III :

Conduis Sabran et Parabère,
Rivales sans discussion,

ce qui se comprend mal, alors que Lescure rétablit le texte :

Rivales sans dissension.

Enfin on trouve chez Buvat dans la strophe 9 de la même ode :

Le fer serait la seule guide
Qui put arrêter le torrent,

ce qui n'a pas de sens, mais qui en a un chez Lescure, qui remplace « guide » par « digue ».

On peut donc affirmer que l'auteur du manuscrit de Lescure a utilisé pour les trois premières odes, mais en y apportant plus de soins, une copie ayant la même origine que celle de Buvat. Il faut en outre noter que les variantes de ce dernier ne se retrouvent que par hasard dans les autres éditions.

Entre les textes des deux dernières odes, il n'y a que deux variantes insignifiantes et il est certain que les deux éditeurs se sont servis de la même copie, à moins qu'à la suite du *Journal* de Buvat, Campardon ait simplement transcrit en 1865 la version donnée par Lescure en 1838.

Je pense qu'il est maintenant permis d'émettre l'hypothèse suivante : La copie reproduite par Lescure serait celle qui se rapprocherait le plus des textes originaux. Sa confrontation avec les versions de Puynege et de Dujarric qui, on le sait, ont pour origine des copies émanant de La Grange lui-même, permettra sans doute de vérifier l'exactitude de cette hypothèse.

Avant de poursuivre ces confrontations, il m'a paru bon d'émettre quelques remarques.

Lorsqu'il prit la fuite, le 17 février 1719, La Grange n'emporta probablement pas la copie de ses trois premières odes et, l'eut-il fait, celle-ci aurait été saisie par les policiers qui l'arrêtèrent. Mais dans le calme de la forteresse de Sainte-Marguerite, il dut chercher à reconstituer son texte, grâce à sa mémoire qui était très étendue, et pen-

dant ses trente-cinq mois de captivité, il put polir et repolir ses strophes enflammées

Après son évasion, il eut connaissance des textes qui circulaient et, dès qu'il fut fixé dans les Provinces-Unies, vers la fin de 1722, il est certain qu'il corrigea des copies destinées à l'impression des petites éditions des trois odes, qui auraient été publiées à cette époque. Peut-être en corrigea-t-il d'autres plus tard.

La Grange était très fier de son talent poétique, qui était réel, et il n'a jamais laissé perdre un de ses vers, qu'il écrivait avec tant de facilité, avec trop de facilité même. On peut affirmer que le scandale provoqué par les *Philippiques* lui fut agréable car, outre qu'il satisfaisait ses rancunes, il lui prouvait qu'on attachait à ses odes plus d'importance qu'aux autres pamphlets, qui tombaient rapidement dans l'oubli, et il ne doutait pas que ce succès fut dû moins à ses invectives, qu'à leur forme poétique.

Rentré en France définitivement, il jugea cependant prudent de ne plus faire état publiquement de ses *Philippiques* et même de les renier; il leur conserva néanmoins une place de choix dans son cœur, car dans sa retraite périgourdine il les compléta de notes explicatives et il leur apporta de temps à autres quelques retouches.

Nous savons que l'édition Puynege reproduit une copie trouvée dans les papiers de La Grange par son fils; aussi était-il indiqué de la comparer d'abord avec le texte de Lesclure.

On trouve ainsi 23 variantes, dont aucune ne modifie le sens du texte; ce sont pour la plupart des substitutions d'articles ou d'adjectifs possessifs et démonstratifs, avec deux inversions.

(6) Il a même utilisé — est-ce par inconscience ? — dans sa sixième ode écrite à la gloire du Régent pendant son incarcération, la strophe 15 toute entière de sa première ode.

(7) Il les avait déjà reniées, ou du moins regrettées, mais sans conviction, du vivant même du Régent, comme le prouve sa sixième ode; mais ce fut surtout plus tard qu'il publia ses pires palinodies et cette prétendue conversion ne fut pas plus sincère que la première.

Comme seules variantes plus importantes, on relève dans la strophe 17 de l'ode I le triumvirat « odieux » de Lescure, qui devient « furieux » chez Puynesge.

Dans l'ode II, strophe 1 :

De frapper le sacré vallon... (Lescure)
D'animer le sacré vallon... (Puynesge)

Dans la strophe 11 de l'ode IV, 1^o « infame scélérat » est remplacé par le « troisième scélérat ».

Enfin dans la strophe 17 de la première ode, alors que Lescure écrit :

Partout s'interrompt le commerce
Et les arts sont anéantis...

on lit dans Puynesge :

Ce mal, destructeur du commerce,
Rend tous les arts anéantis...

On peut donc avancer déjà que ces variantes ne sont pas des fautes de copiste ou de typographie, mais au contraire des retouches apportées par La Grange à son texte primitif.

On se rappelle que Dujarric a reproduit également une copie autographe des cinq odes, que La Grange avait donnée à son ami Chevalier de Cablan. Quand on confronte son texte avec celui de Lescure, on retrouve 22 des corrections relevées déjà dans Puynesge, auxquelles viennent s'ajouter 16 variantes nouvelles. Celles-ci ont les mêmes caractères, ce sont pour la plupart de simples mutations d'articles ou d'adjectifs, qui n'apportent aucun changement à la pensée de l'auteur. Voici les trois plus importantes :

Dans la strophe 2 de l'ode IV :

Qu'un directeur vénal te tend... (Lescure, Puynesge)
Qu'une main vénaie te tend... (Dujarric);

Dans la strophe 2 de l'ode V :

Le sombre bord du Phlégeton... (Lescure, Puynesge)
Les tristes bords du Phlégeton... (Dujarric);

C'est surtout la variante de la strophe 11 de l'ode II qui est caractéristique; Lescure et Puynesge écrivent :

En vain dans sa lâche colère,
Aux pieds de son dieu tutélaire...

ce qui est remplacé chez Dujarric par :

En vain aux pieds de son athlète⁸
Par qui sa vengeance est complète..

Aussi bien chez Puynesge que chez Dujarric, ces variantes sont des retouches que l'auteur a successivement apportées à ses odes, car elles n'ont pas le caractère des fautes plus ou moins graves dues soit aux scribes, soit aux imprimeurs, telles que l'on en trouve dans les autres éditions.

Ajoutons que Dujarric a reproduit les notes explicatives autographes de son manuscrit, notes qui devaient exister également dans le manuscrit de Puynesge, car on les retrouve à peu près toutes dans l'édition de ce dernier. Cette constatation confirme l'identité d'origine des copies transcrites par les deux éditeurs.

Il devait y avoir intérêt à collationner le texte du manuscrit de La Grange⁹ avec celui de l'édition qui l'a reproduit.

Ce manuscrit, fort lisible, est accompagné de notes marginales écrites par le poète lui-même. Dans le texte des odes, on ne relève qu'une seule rature : le cinquième vers de la strophe 11 de l'ode II a été biffé et remplacé par la

(8) Athlète est pris par La Grange dans son sens primitif, celui de combattant dans les jeux du cirque.

(9) Le manuscrit qui est, rappelons-le, déposé à la Bibliothèque municipale de Périgueux, se compose de 20 folios in-4 paginés de 1 à 39, le verso du dernier étant muet. Il a été relié tardivement et on a ajouté au début deux folios, dont le premier porte au recto un titre calligraphié par Dujarric avec son ex-dono « A la Bibliothèque de ma ville natale », et sur le second celui-ci a collé une coupure de journal relatant l'histoire du manuscrit.

A la suite des *Philippiques*, La Grange a écrit :

Quatrain mis au bas de la reproduction de l'auteur gravée à Amsterdam (Reproduction a ici le sens de portrait) :

*Ma plume à combattre les crimes
A témoigné si peu d'effroi
Que peut-être mon jeune roi
Ne doit-il le jour qu'à mes rimes.*

Le manuscrit se termine par l'*Ode à Madame la Princesse de Conti, première douairière*. Le quatrain et cette ode, qui sont bien connus, ont été imprimés dans l'édition Puynesge, à la suite des *Philippiques*.

Ajoutons enfin que rien ne permet de dater ce manuscrit, qui cependant paraît assez tardif.

variante que j'ai mentionnée ci-dessus et qui ne se retrouve dans aucun autre texte¹⁰. En revanche on rencontre quelques ratures dans les notes marginales.

Dujarric ne s'était pas rendu compte que La Grange ne mettait de majuscule au début des vers, que si le vers précédent se terminait par un point. Aussi à deux reprises (ode II, st. 7., vers 4 et ode III, st. 4, vers 3) a-t-il confondu un l minuscule avec un C majuscule et transformé l'article *le* en adjectif démonstratif *ce*. En outre (ode V, st. 8, vers 9) il a remplacé un l par t, changeant ainsi l'article *la* en adjectif possessif *ta*, bien que sous la plume du poète les deux lettres soient nettement différentes.

De ces premières confrontations, je crois pouvoir tirer les conclusions suivantes :

1° Pour les trois premières odes, le texte de Lescure paraît être la copie la plus fidèle de celui que La Grange envoya à Paris en janvier 1719; il en est de même du texte de Buvat, qui contient cependant quelques variantes sans grande importance paraissant être des fautes de transcription¹¹;

2° Pour les odes IV et V, le texte de Lescure et celui de Buvat doivent être tenus pour des copies fidèles de celui que La Grange publia en Hollande;

3° L'édition Puynesge reproduit ces textes, mais revus et corrigés par La Grange lui-même;

4° L'édition Dujarric reproduit le texte de Puynesge, mais avec retouches supplémentaires de l'auteur.

La comparaison des éditions précédentes avec celles de

(10) Cette correction est la preuve que l'auteur avait retouché son œuvre une fois de plus, avant d'en donner cette copie à son ami Chevalier de Cablanç. Il semble bien que La Grange savait ses odes par cœur et qu'il les ait transcrites de mémoire, en y incorporant les 15 autres corrections qu'il avait apportées à la copie utilisée par Puynesge. Cette variante est probablement la dernière retouche de La Grange.

(11) Les variantes de Buvat ne se retrouvent ni dans Puynesge, ni dans Dujarric,

Rome et de La Haye donne des résultats fort différents.

Par rapport au texte de Lescure, on relève 117 variantes dans l'une et 101 dans l'autre (pour les trois premières odes seules).

Après discrimination, 20 se retrouvent chez Puynesge et chez Dujarric et sont par conséquent des retouches de La Grange; 6 existent simultanément dans les deux éditions, 10 dans Rome seule et 4 dans La Haye seule.

D'autre part, outre ces 6 retouches communes, 27 variantes se retrouvent également dans les deux textes. Il en reste donc 74 qui sont particulières à Rome et 64 à La Haye.

Il ne semble donc pas qu'on puisse faire dériver l'un de ces textes de l'autre. En revanche il paraît vraisemblable de leur donner pour origine des copies corrigées par La Grange lors de son séjour dans les Provinces-Unies. Mais si les compositeurs et les correcteurs des imprimeries hollandaises comprenaient le français, ils n'en connaissaient pas toutes les finesses et ils saisissaient souvent mal la pensée de l'auteur, ce qui nous a valu toutes les substitutions de mots que l'on constate, substitutions qui ne modifient pas toujours le sens du texte, mais qui provoquent souvent des contresens et des non-sens, sans parler des vers faux, surtout nombreux dans l'édition de Rome.

On relève dans chacune des deux éditions des variantes voulues, qui leur sont propres et qui, peut-on dire, les individualisent. La plus caractéristique se trouve dans la strophe 40 de l'ode III; voici d'abord le texte de Lescure, Buvat, Puynesge et Dujarric.

Pourquoi, pour prévenir leur chute,
Sous tant de bras qu'il persécute
N'est-il pas encore abattu
Soit par force ou par industrie,
Tout crime fait pour la patrie
Deviens un acte de vertu.

Dans l'édition de Rome, les quatre derniers vers sont ainsi remplacés :

N'as-tu pas encore abattu
Le tyran et la tyrannie ?
Un crime fait pour la patrie
Est un acte de vertu¹².

(12) Remarquons que ce vers est faux.

Tandis qu'on lit dans l'édition de La Haye :

Pourquoi, pour prévenir sa chute,
Sous le bras qui le persécute
N'est-il pas encore abattu ?
Entends tout un peuple qui crie
Qu'un crime fait pour sa patrie
Devient un acte de vertu¹³.

Dans la strophe 11 de l'ode II, Lescure, Buvat et Puy-nesge écrivent :

En vain dans sa lâche colère
Aux pieds de son dieu tutélaire...

alors que ce dernier vers est remplacé par les suivants :

Sous le faix d'un bras sanguinaire... (Rome)
Sous l'effort d'un bras sanguinaire... (La Haye)

Enfin dans la strophe 4 de l'ode V, les deux vers suivants qu'on lit chez Lescure, Buvat, Puynesge et Dujarric :

Je vois dans les bras d'Hector même
Andromaque tremblante et blême..

sont remplacés dans l'édition de La Haye par les suivants qui ne valent guère mieux, car une cheville y est substituée à une autre :

Dans les bras de l'époux qu'elle aime
Je vois Andromaque elle-même..

On a vu plus haut que Dujarric avait trouvé d'autres variantes dans son manuscrit; il est dès lors permis de se demander si celles que je viens de citer ne seraient pas des retouches dues à La Grange et abandonnées ultérieurement par lui.

Le texte de l'édition de Rome est certainement archaïque et paraît contemporain des premiers temps du séjour de La Grange en Hollande; si la date du titre n'est pas une supercherie, il doit s'agir d'une réimpression littérale, dont on ne peut dire qu'elle ait été « revue et corrigée ».

Quand on confronte la petite édition anonyme à texte

(13) On verra plus loin qu'il existe encore une autre variante dans Soulavie. Ces derniers vers de la strophe 10 sont certainement ceux qui ont donné lieu au plus grand nombre de variantes, soit dans les textes imprimés, soit dans les nombreuses copies manuscrites que j'ai pu consulter.

encadré avec les précédentes, il apparaît aussitôt que son éditeur a utilisé le texte de La Haye.

Sur les 134 variantes qu'on relève dans la première, 104 leur sont communes et parmi ces dernières, 25 leur sont particulières, c'est-à-dire qu'on ne les trouve pas dans les autres éditions.

Dans 30 cas, l'éditeur anonyme a introduit dans son texte des variantes qu'on trouve ailleurs, notamment dans l'édition de Rome, ou qui n'existent dans aucun autre texte, mais qui ne sont pas toujours très heureuses. En voici un exemple :

Alors que dans la strophe 14 de l'ode I, le poète apostrophe la Société de Jésus,

Et toi cabale insociable,
Sous le nom de Société..

L'éditeur de l'anonyme méconnaît cette belle et forte antithèse et écrit « Cabale inexorable ».

En revanche dans 39 cas, il n'a pas adopté les variantes de La Haye dont la plupart étaient des contresens ou des non-sens, et il leur a substitué le plus souvent le texte de La Grange.

Il a enfin reproduit presque intégralement les notes de l'édition de La Haye.

Il est certain que cette édition anonyme procède de celle de La Haye; en voici la preuve :

Au début de la strophe 7 de l'ode I, on lit dans La Haye :

Ainsi les fils pleurent leur père...

et l'éditeur renvoie à la note suivante : « M^{re} le duc de Bourgogne et le roi d'Espagne »; il y a dans l'édition anonyme la variante suivante :

Ainsi le fils pleurant son père...

et son auteur a reproduit la note de La Haye qui nomme les deux fils, sans penser à la rectifier.

Ajoutons que l'éditeur de l'Anonyme a reproduit la note de La Haye : « La maxime est un peu hardie », qui aurait été ajoutée par les imprimeurs hollandais pour minimiser l'excitation au meurtre contenue dans la strophe 10 de l'ode III, alors qu'aux époques où ces éditions furent

publiées, le Régent était mort et cette réserve ne se justifiait plus.

On peut donc conclure que l'édition anonyme à texte encadré est une copie de l'édition de La Haye, mais corrigée d'un certain nombre des coquilles de celle-ci; elle n'en contient pas moins encore quelques contre-sens graves parmi des variantes sans grande importance

En comparant le texte de Mouffe à celui de Lescure, on relève dans le premier 125 variantes qui lui sont propres, si elles n'ont souvent pas grande importance et paraissent être des fautes de copie ou des coquilles mal ou non corrigées, en revanche certaines sont des contresens ou des non-sens. En outre on dénombre 75 autres variantes, qui existent dans Rome et dans La Haye. Enfin 10, communes à ces deux éditions anciennes, ainsi qu'à Puynege et à Dujarric, sont des retouches de La Grange.

Je me bornerai à citer quelques-unes de ces variantes les plus caractéristiques.

Le vers suivant de la strophe 25 de l'ode I :

Où va ce groupe fanatique... (Lescure)

est corrigé par « nombre fanatique » chez Puynege et chez Dujarric et, alors que Rome et La Haye remplacent cette expression par « monstre fanatique », ce qui est un contresens; Mouffe rectifie, sans trahir la pensée de l'auteur par :

Où marche ce corps fanatique...

Dans la strophe 10 de l'ode II, au lieu de :

S'offrirent jadis ces grands cœurs... (Lescure)

Mouffe écrit « souffrirent », contresens dû à la similitude de consonance.

Dans la strophe 11 de la même ode,

Aux pieds de son dieu tutélaire... (Lescure)

est remplacé par :

A ses pieds, d'un bras sanguinaire...

Mouffe a adopté la variante de Rome pour la strophe 10 de l'ode III, mais en rétablissant les huit pieds du dernier vers, et celle de La Haye, pour la strophe 4 de l'ode V.

Il est amusant de constater ce que peut produire l'igno-

rance d'un copiste ou d'un correcteur substituant par exemple, strophe 8, ode IV, à :

Est-ce Joas que je contemple... (Lescure)

un vers faux et dépourvu de sens :

En ce jour que je contemple...

Dans la strophe de la même ode, au lieu de :

Vienne achever ce que mes rimes... (Lescure)

Mouffle imprime :

Achève ce qu'Annet de Visme...

On retrouvera cette variante dans Soulavie; mais ni l'un ni l'autre n'a cru devoir expliquer dans une note ce qu'était cet Annet de Visme, dont jusqu'ici je n'ai pu trouver trace.

Enfin recueillons cette perle dans la strophe 5 de l'ode V; dans le vers :

Cède la place à d'Aubenton

Mouffle a remplacé le nom de ce jésuite confesseur de Philippe V d'Espagne par « d'Argenson », contresens qui prouve une fois de plus, s'il était nécessaire, l'ignorance des correcteurs.

Que conclure ? Il est fort probable que la copie utilisée par Mouffle émanait d'un scribe aussi étourdi que peu instruit, qui a transcrit un texte corrigé par La Grange, mais imprimé en Hollande à la manière des éditions de Rome et de La Haye, et aux fautes du copiste se sont ajoutées celles des typographes. C'est ce qui explique les 200 variantes que j'ai relevées.

D^r Ch. LAFON.

(A suivre).

Est-ce MONTAIGNE qui a dit :

“ PARIS vaut bien une messe ” ? ⁽¹⁾

M. Maurice Rat, professeur à la Sorbonne, dans le *Figaro* du 29 janvier 1949, annonçait, avec une conviction profonde, par un titre énorme : « *Du Nouveau sur Montaigne, C'est l'écrivain des « Essais » qui apprend à Henri de Navarre futur Henri IV, que « Paris vaut bien une messe ».* Voilà qui est osé à dire, car, notons-le bien, il s'agit de savoir si la phrase complète, telle qu'elle est reproduite, a été prononcée par Montaigne. L'article en question ne donnant absolument aucune preuve, il faut chercher ailleurs et suivre le déroulement des événements tels qu'ils se présentent.

En premier lieu, on l'attribue à Henri IV qui, le soir de l'abjuration (25 juillet 1593), s'arrêtant sur la hauteur de Montmartre, contemple la ville encore insoumise mais dont les habitants, malgré les défenses de la Ligue, étaient venus en foule, acclamer le nouveau converti. et, s'adressant à ceux qui l'accompagnent, il déclare : « *Paris vaut bien une messe* ».

Le mot fût-il dit ? Rien de moins probable. Et, de fait, la plus ancienne mention que nous en ayons ne le met pas dans la bouche du roi. Voici comme il est rapporté dans le cinquième fascicule des *Caquets de l'accouchée* qui parut en 1622 : « La hart sent toujours le fagot » ; et comme disait un jour le duc de Rosny au feu roi Henri le grand lorsqu'il lui demandait pourquoi il n'allait pas à la messe aussi bien que lui : « Sire, Sire, la couronne vaut bien une

(1) Ouvrages consultés : Montaigne, *Essais*. Edit. Strowski. — D'Aubigné, *Histoire universelle*. Ed. de Ruble. — Sully, *Mémoires des sages et royales (Economies d'Etat)*. Ed. dite des Trois V verts, Paris, Prault (1638). — *L'Esprit de Henri IV*, Paris, Prault, 1770, in-8. — Ed. Fournier, *L'Esprit dans l'Histoire*, 4^e éd. 1882. — A. Chuquet « Mots historiques » dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, janvier 1921.

messe »². Edouard Fournier est le premier qui a signalé ce texte curieux et n'hésite pas à attribuer le mot à Sully. C'est parfaitement invraisemblable. Chuquet, dans un article de la « *Revue d'Histoire Littéraire* » de 1922, est arrêté surtout par le sérieux de Sully et par les arguments qu'il fit valoir lorsqu'il conseilla au roi la conversion, arguments que le surintendant nous a rapportés lui-même, en deux chapitres de ses *Œconomies* (T. 1^{er}, chap XXXVII et XXXVIII), et qui se réduisent à ceci : il n'y a pour Henri IV que deux moyens d'arriver à la paix : s'imposer par la force des armes ou se convertir. A la vérité je ne vois pas que cette argumentation nous éloigne beaucoup du mot historique.

Mais nous devons compter avec la gravité de Sully. Cependant dans son discours sur la conversion, il a plaisanté, et précisément à l'endroit où se placerait à point nommé la boutade. Il vient de représenter au roi combien serait pénible la victoire par les armes : « Au lieu que par l'autre voie, ajoute-t-il, qui est de vous accomoder, touchant la religion, à la volonté du plus grand nombre de vos sujets, vous ne rencontrerez pas tant d'ennuis, peines et difficultés en ce monde. Mais, pour l'autre, dit-il en riant, je ne vous répons pas »³. Dans le courant de la conversation peut-être Henri IV s'égaya-t-il avec son interlocuteur.

Quant à nous, lecteurs, il faut bien l'avouer, la saillie nous semble plate, et surtout ne rappelle ni de loin ni de près la parole historique. Or l'intègre Sully n'était ni un modeste, ni un prodigue enclin, s'il l'eût prononcé, à gaspiller un mot à succès. Il est vraisemblable que le style de Sully soit à même de fixer en raccourci un mot qui fit balle : « *Paris vaut bien une messe* ».

Chuquet a mis alors en avant un nom qui s'impose en quelque sorte : celui de François d'O, le porte-parole habituel des catholiques royalistes, du parti qu'on pourrait nommer le parti de la conversion, car il en fit son mot de ralliement dès l'assassinat d'Henri III ; Chuquet donc

(2) Cité par Ed. Fournier, *Quo supra*, p. 287.

(3) *Op. cit.*, t. I^{er}, p. 103.

appuie son hypothèse, en citant une apostrophe fameuse de François d'O à Henri IV : « Avez à choisir : ou de complaire à vos prophètes de Gascogne et retourner courir le guildrou en nous faisant jouer à sauve-qui-peut, ou de vaincre la Ligue, qui ne craint rien de vous que vostre conversion, pour . . . être dans un mois roi absolu de toute la France « gagnant plus en une heure de messe que vous ne feriez en vingt batailles gagnées et en vingt ans de périls et de labeur »⁴. Ce n'est pas tout à fait le mot historique mais nous en sommes rapprochés sensiblement et Chuquet en déduit qu'il a pu être prononcé par François d'O.

Chercher l'auteur du mot fameux parmi les hommes politiques de l'époque est se condamner, nous semble-t-il, à n'aboutir jamais. S'il était de leur nombre, on l'eût trouvé depuis longtemps. Mais puisqu'il s'agit d'une boutade valant avant tout par sa forme, pourquoi ne pas essayer d'en trouver quelque trace chez ceux qui ont cultivé la forme, chez les grands écrivains contemporains ?

A ce titre, l'historien François Gébélín dans la *Revue hebdomadaire* de 1922 qui a publié quelques pages sur cette question a été surpris que personne, à sa connaissance au moins, n'ait encore attiré l'attention sur certaine phrase des *Essais*, où Montaigne dit des belles Huguenotes « qu'elles aimeraient mieux charger leur conscience de dix hommes que d'une messe⁵. Est-ce la phrase trouvée par Maurice Rat dans les *Essais* de Montaigne et qu'il considère comme du nouveau ? De quelle nouveauté s'agit-il ? Rendons d'abord à César ce qui est de lui et à M. Gébélín ce qui lui appartient avant M. Rat. Mais continuons avec tenacité et patience notre sage démonstration.

Nous remarquons qu'il ne s'agit plus de Paris ni de la couronne, d'accord, mais ne retrouvons-nous pas ici, ce qui est l'essentiel, tout l'esprit du mot historique et la forme si voisine ? Et ne pouvons-nous admettre qu'un tiers

(4) *Op. cit.*, t. VIII, p. 337.

(5) *Essais*, liv. III, chap. V. (Édit. Strowsk., T. III., p. 76).

se soit inspiré de cette phrase pour l'appliquer à la situation politique ?⁶.

Ce tiers fût-il Montaigne lui-même ? N'hésitons pas à répondre : *non*. Parce qu'il mourut le 13 septembre 1592 (c'est-à-dire dix mois avant l'abjuration) et que, depuis plusieurs années, il vivait retiré en Périgord sans contact avec la cour.

Fut-il François d'O ? Non encore. Parcequ'il n'a pu connaître la phrase citée, dont le privilège fut accordé le 15 octobre 1594, neuf jour à peine après sa mort.

N'insistons pas. Si l'on veut bien admettre l'hypothèse de M. Gébelin, ce n'est pas un tiers qui dut adopter la phrase des *Essais*; c'en furent dix, ou cent, ou mille, ce furent les premières ruelles, ce fut la cour et le palais et la foule anonyme où se créent les expressions populaires.

Et peut-être avons-nous ici un exemple très caractéristique de la façon dont naissent, avec lenteur, les mots historiques. Elle serait curieuse la statistique qui opposerait à ceux qui lui sont antérieurs les mots ou anecdotes ayant vu le jour après la publication du *Plutarque* d'Amyot. Tantôt un moderne : « Pends-toi, brave Crillon » est du Henri IV retouché par Voltaire, le « panache blanc » nous a été rapporté par d'Aubigné.

Dans le cas présent, il est significatif que la phrase précitée de Montaigne n'ait rien d'une saillie spontanée. Elle-même est déjà un mot d'auteur, elle a été travaillée.

Dans l'édition de 1588, voici comme elle se présentait : « *Elles aimeraient mieux charger leur conscience de dix hommes que d'une assistance de dévotion à notre forme.* » C'est après coup seulement que Montaigne l'a reprise, pour l'abrégée et la concrétiser : « *Elles aimeraient mieux charger leur conscience de dix hommes que d'une messe.* » Un travail obscur de transposition dans le domaine politique s'accomplit entre 1593 (époque où fut publiée l'édition posthume des *Essais*) et 1622, date où le mot historique apparaît dans les *Caquets de l'accouchée* : « *La cou-*

(6) La transposition était d'autant plus facile que l'expression « aller à la messe » pour signifier se convertir était à l'époque d'un usage courant. On la rencontre chez Henri IV, d'Aubigné, Sully, Lestoile et tous les contemporains.

ronne vaut bien une messe. » Il lui reste à se ramasser sous sa forme définitive, et il semble n'y être arrivé que fort tard. Chuquet nous cite une allusion de l'archevêque Le Tellier, qui disait de Jacques II d'Angleterre : « *Il a quitté trois royaumes pour une messe* »; mais elle s'applique fort bien à la forme rapportée par les *Caquets*. Ce n'est qu'en 1770, dans l'*Esprit* d'Henri IV, de Prault, que nous trouvons et cette fois attribuée au roi, le mot tel qu'il est demeuré depuis : « *Ventre-saint-gris, Paris vaut bien une messe !* » (p. 24).

Si la phrase n'a pas été dite exactement comme ci-dessus par Montaigne, nous accordons bien volontiers à M. Maurice Rat qu'elle a pu être exprimée sous une forme assez éloignée avec la pleine approbation de Montaigne, car telle était bien la politique de concorde de notre grand écrivain, conseillée à son nouveau roi Henri de Navarre, futur Henri IV.

Mais il faut humblement se résigner et accepter simplement que la fameuse phrase devenue historique de « *Paris vaut bien une messe* » ne fut pas écrite dans les *Essais* par Montaigne sous cette forme

R. COUVRAT DESVERGNES.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXXXII

| | Pages |
|---|-------|
| Conseil d'administration et Bureau | 5 |
| Séance mensuelle du jeudi 6 janvier 1955 | 7 |
| Assemblée générale du jeudi 3 février | 10 |
| Séance mensuelle du jeudi 3 mars | 16 |
| — — 7 avril | 65 |
| — — 5 mai | 70 |
| — — 2 juin | 77 |
| — — 7 juillet | 113 |
| — — 4 août | 113 |
| — — 1 ^{er} septembre | 121 |
| — — 6 octobre | 161 |
| — — 3 novembre | 165 |
| — — 1 ^{er} décembre | 169 |
| La chapelle du château de Montréal et son mobilier (Jean SECRET) | 22 |
| Les préliminaires de 1789 à Périgueux : lettres de Chi- lhaud de la Rigaudie et du marquis de Labrousse- Verteillac (G. LAVERGNE) | 33 |
| Enceintes fortifiées de pierre sèche en Périgord noir (C ^{tesse} L. DE MALEVILLE) | 84 |
| Les aliénations des biens des bénéficiaires du diocèse de Sarlats en 1653 et 1659 (J. VALETTE) | 87 |
| Lagrange-Chancel et ses <i>Philippiques</i> (D ^r Ch. LAFON). 95. et 204 | 126 |
| Les prieurés grandmontains du diocèse de Périgueux (J. SECRET) | 107 |
| Les abbayes cisterciennes de la Dordogne dans les Statuts des chapitres généraux de l'Ordre (GRILLON). 138 et | 186 |
| Chancelade, abri de Raymond. Fouilles de l'abbé Jean Bouyssonic. (D ^r A. CHEYNIER) | 172 |

Est-ce Montaigne qui a dit : « Paris vaut bien une messe » ? (COUV RAT-DESVERGNES) 218

VARIA

La nouvelle du 18 Brumaire à Périgueux (J. LASSAIGNE). 111
Les minutes notariales (M^{me} GARDEAU) 152
Accroissement des Archives de la Dordogne en 1954 (N. BECQUART) 149

BIBLIOGRAPHIE

La fonderie de Ruelle et les forges du Périgord, d'après M. Couturie (M. SECONDAT) 59
Sarlat et le Périgord Méridional (1453-1547) par Jean MAUBOURGUET) 112

NÉCROLOGIE

A. de Lacrousille (G. LAVERGNE) 156

ILLUSTRATIONS

Plan et mobilier de la chapelle du château de Montréal, à Issac 23, 27 et 30

Silex taillés de Chancelade; abri de Reymonden